



INSCRIPTION FUNÉRAIRE

TROUVÉE SUR L'EMPLACEMENT DE L'ÉGLISE

SAINTE-CROIX D'ÉTAMPES



PARMI les nombreuses églises et chapelles que possédait jadis Étampes et que la tourmente révolutionnaire a renversées, on comptait l'église Sainte-Croix. Le vandalisme de 1793, qui a causé tant de pertes irréparables pour l'archéologie, ce vandalisme, qui a mutilé les portails de Notre-Dame et de Saint-Basile, a fait disparaître ce curieux monument du XII^e siècle qui, d'après M. Léon Marquis¹, avait une disposition intérieure semblable à Saint-Martin.

Bâtie en 1183 sur les ruines d'une synagogue, l'église collégiale de Sainte-Croix fut dotée par le roi Philippe-Auguste² d'un collège de chanoines. « Cette église, dit M. Marquis, comme celle de Saint-Martin, était composée d'une nef, de deux transepts, d'un chœur, de deux bas côtés, d'une abside et d'une tour à droite de l'église, accolée à un petit bâtiment servant de sacristie... L'abside, termi-

1. Léon Marquis, *Les rues d'Étampes*, p. 153.

2. Et non Philippe I^{er}, comme le dit M. Marquis.

née en demi-cercle, était entourée de trois chapelles demi-circulaires, comme à Saint-Martin, mais moins profondes. Il y avait en tout vingt piliers, dont huit autour du chœur étaient circulaires, les six à la suite octogonaux, et les autres carrés et flanqués d'élégantes colonnettes. Le clocher, s'il faut en croire la tradition, était aussi élevé que celui de Notre-Dame¹. »

Vendue comme bien national en 1793, cette belle collégiale, « qui n'avait pas moins de 55 mètres de long sur 57 de large, » fut démolie la même année. Sainte-Croix n'était point une paroisse et se trouvait sur le territoire de Saint-Basile², mais les chanoines de cette collégiale avaient conservé jusqu'au dernier moment des privilèges et prérogatives que le chapitre de Notre-Dame fut impuissant à leur retirer.

L'année dernière (27 avril 1885), des ouvriers occupés à démolir des substructions sur l'emplacement de cette église, pour y établir les constructions de la maison Saulay, trouvèrent du côté droit de l'église et près de l'espace indiqué sur le plan comme sacristie, une plaque de marbre noir portant une inscription latine, et remontant à la première moitié du xvii^e siècle. Comme ils n'y prirent pas garde et que cette plaque était encastrée dans un mur, les démolisseurs la brisèrent en mille morceaux et jetèrent une partie des fragments dans les tombereaux qui emportaient les décombres. Tout le haut de la

1. Le plan de cette église se trouve aux *Archives nationales*, et non *départementales*.

2. Et non de Notre-Dame, comme le dit M. Marquis. Notre opinion s'appuie sur une charte du Cartulaire de Notre-Dame, de l'année 1226, qui établit la circonscription territoriale respective de ces deux paroisses de notre ville.

plaque manque, ainsi que quelques morceaux de la partie heureusement sauvée. Les lettres dorées ont un centimètre et demi de haut et, n'étaient les dates de 1626 et 1636 qu'on lit dans le corps de l'inscription, on reconnaîtrait quand même à première vue les caractères du xvii^e siècle. La plaque elle-même mesure 61 centimètres de large.

Voici textuellement ce qui reste de ce document.

L S A R. P
RVM MOLE PRESSUS SE' O
ANNO 1626 GRATIOS MOQZ. PARENTI.
GRATISSIMA FILIA MARIA PINOT, MATRIQZ
MARIÆ VINCENTIÆ QVÆ SEXAGESIMVM
OCTAVVM ANNVM AGENS STEMPIS MENSE
MARTIO ANNO 1636 POST DIVTINVM MORBVM
DECESSERAT, PERENNE GRATI ANIMI MONV=
MENTVM POSVIT. QVIN ET IPSA MARIA
PINOT VIVENS ANNVM DVODECIM LIBRA=
RVM ARGENTI CENSVM HVIC ECCLESIE
SANCTÆ CRVCIS PERPETVO DONAVIT, VT
BIS SINGVLIS ANNIS OFFICIVM DEFVNCTORVM
CVM TRIBVS NOCTVRNIS, ET LAVDIBVS
TVM MISSA SOLEMNIS DEFVNCTORVM
CVM RESPONS. (LIBERA) AB HV VS ECCLESIE
CANONICIS CELEBRENTVR MO QVID M
DIE FESTO SANCTI DIO SI , PRO PATRE,
SECVNDO VERO DIE 30 MARTII VEL PAVL[O]
POST, PRO MATRE, ET VIGENTI SOLIDOS
ANNVOS, VT AQVA LVSTRALIS IN VASE PRO=
PE PARENTVM SEPVLCHRVM SEMPER
ASSERVETVR.

Reqviescant in pace.

La lecture de ce qui subsiste de l'inscription de

Sainte-Croix nous indique que nous sommes en présence d'un *monument* élevé par une femme, nommée *Marie Pinot*, à ses parents, à son père et à sa mère, comme l'apprend la fin du texte.

La première phrase possible à traduire peut s'interpréter ainsi :

Marie Pinot, fille très reconnaissante, a érigé ce monument éternel de son amour filial... (Vraisemblablement à son père qui mourut sous le poids des ans ou de ses travaux (...RVM. MOLE PRESSVS) en l'année 1626 — (très probablement au mois d'octobre 1626 ([men]SE o[ctobri]), et à sa mère Marie Vincent, qui mourut à Étampes dans sa soixante-huitième année au mois de mars de l'année 1636, après une longue maladie.

Le reste de l'inscription a trait aux fondations pieuses dont la donatrice grève le chapitre de Sainte-Croix en mémoire de ses parents.

Voici, en effet, ce que nous lisons en suivant l'inscription :

Cette même Marie Pinot de son vivant a donné à perpétuité à cette église de Sainte-Croix un cens annuel de douze livres d'argent, pour que deux fois par an l'office des défunts avec trois nocturnes et les Laudes, comme aussi la messe solennelle des défunts avec le répons (Libera) soient célébrés par les chanoines de cette église..., la première fois au jour de la fête de saint Denis pour son père, et la seconde, le 30 mars ou peu après pour sa mère.

Cette date de la Saint-Denis, rapprochée de la lettre o et de la terminaison... SE trouvée tout en haut du fragment avant les mots ANNO 1626, nous fait voir que le père de Marie Pinot est mort en octobre 1626.

Enfin l'inscription ajoute :

Et vingt sous annuels pour qu'un vase contenant de l'eau bénite soit conservé à perpétuité près du tombeau de ses parents. Requiescant in pace.

Pinot et Marie Vincent, sa femme, ont-ils été inhumés dans le cimetière Saint-Basile, Notre-Dame ou dans l'église Sainte-Croix même? Nous n'en savons rien, les registres d'inhumation de ces paroisses ne se retrouvent plus pour les années 1626 et 1636 à l'hôtel de ville, où nous avons voulu les consulter.

Tout ce que nous avons pu savoir sur les PINOT a été extrait des registres de baptême. Je dois ces notes à l'obligeance de M. Dujardin, conservateur du musée d'Étampes.

1565. Maître Médart Pinot, médecin en cette ville.

1589. Marraine, Marie Pinot.

1596 (février). Baptême de François, fils de Jehan Pinot et de Nicole Gibert; marraine, Marie Pinot.

1607. Baptême de Jacques, fils de Nicolas Pinot, maître tonnelier.

1607. Marie Pinot (signe fréquemment des actes).

1609. Baptême de Jeanne, fille d'Estienne Pinot, maître drapier.

1611. Baptême d'Estienne Pinot, fils de Nicolas Pinot, maître tonnelier.

De quel Pinot s'agit-il dans l'inscription funéraire de Sainte-Croix? Selon toute probabilité, d'après les notes ci-dessus, il s'agirait de maître Médard Pinot, médecin en cette ville, dont la fille, Marie Pinot,

semble être restée célibataire. Nous la voyons signer des actes de baptême, probablement de ses neveux et petits-neveux, avant la mort de son père. Il est fâcheux que les fragments de la plaque en question ne donnent point le nom de baptême du père de Marie Pinot : la question serait résolue.

- Les fragments de cette plaque ont été intelligemment recueillis par M. l'abbé Alliot, vicaire de Saint-Basile, rapprochés dans l'ordre et encastrés dans le mur du transept gauche de cette église, près du portail nord. Seuls souvenirs authentiques et palpables de la collégiale de Sainte-Croix, ils perpétueront dans cette église la mémoire d'un monument disparu de la ville d'Étampes.

MAXIME LEGRAND.





NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE

L'ÉGLISE COLLÉGIALE

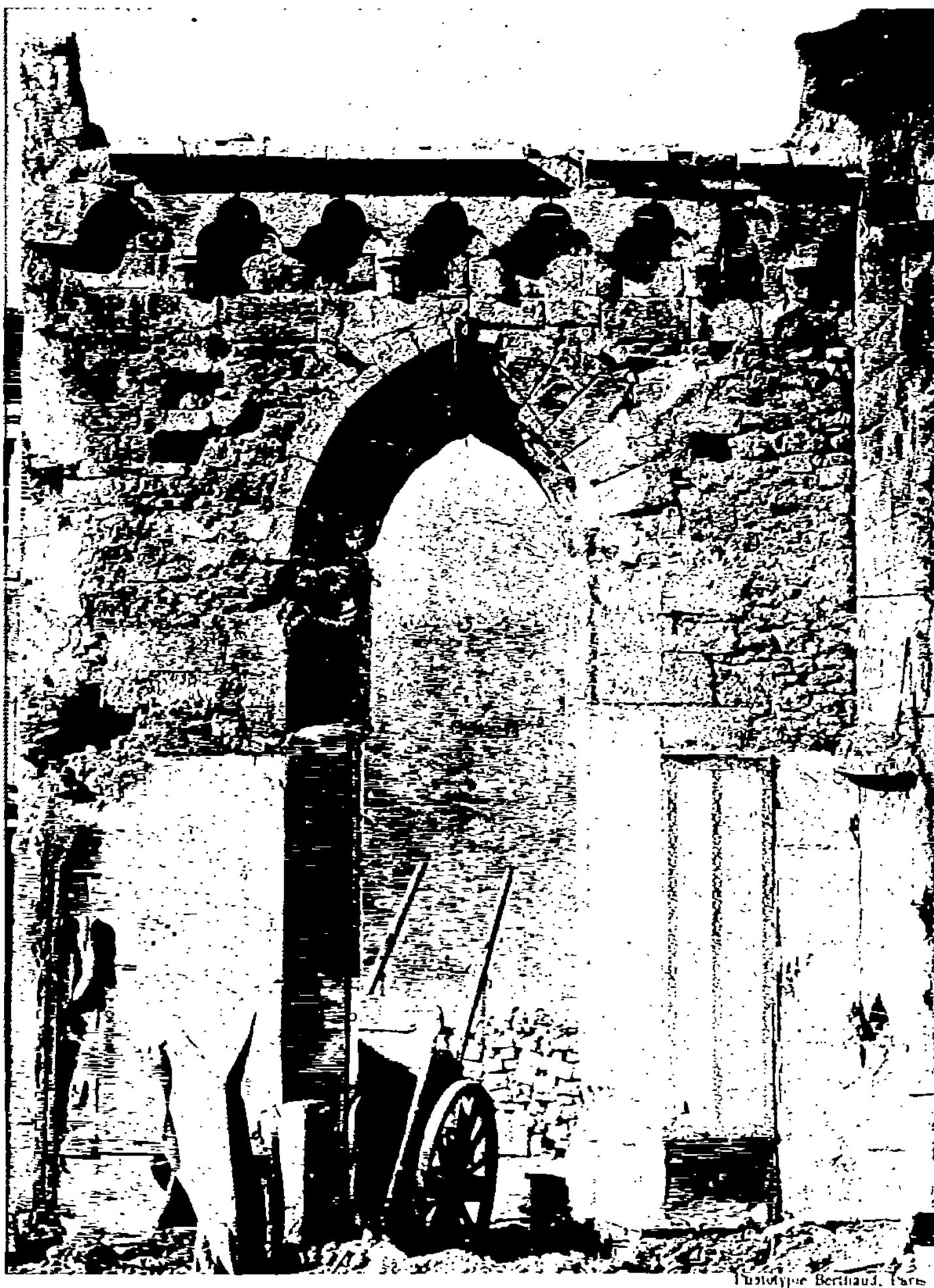
SAINTE-CROIX D'ÉTAMPES

I. — LES FOUILLES DE 1895.

ORSQU'EN 1886 les *Annales de la Société* signalèrent la découverte d'une inscription funéraire, brisée et malheureusement incomplète, sur l'emplacement de ce qui avait été jadis « l'église royale et collégiale de Sainte-Croix d'Estampes », on ne put que déplorer la pénurie de renseignements architectoniques relatifs à ce bel édifice des XII^e et XIII^e siècles dont notre érudit confrère Léon Marquis n'hésite pas à faire l'émule de notre église Saint-Martin¹.

Dom Fleureau, la suprême ressource de tous ceux que tente ici l'histoire locale, Dom Fleureau qui l'a vu debout et encore florissant, n'en donne, suivant sa regrettable coutume, aucune description. Les auteurs qui l'ont suivi manquaient de données et

1. Léon Marquis, *Les Rues d'Étampes*, p. 152.



L'ustotype Berthaud, Paris

ANCIENNE ÉGLISE SAINTE-CROIX D'ÉTAMPES
(Détail des ruines. — Fouilles de 1895).



Phototypie Berthaud, Paris

ANCIENNE ÉGLISE SAINTE-CROIX D'ÉTAMPES

(Détail des ruines. — Fouilles de 1895).

n'ont pu combler cette lacune. Aussi, pour se faire une idée approximative de l'importance de cette collégiale, en serait-on réduit au récit assez confus de ses origines, de ses différends, de ses luttes¹, et devrait-on se contenter de l'examen de ses chartes et privilèges, si l'auteur des *Rues d'Étampes* ne nous avait donné avec d'intéressants détails l'analyse d'un plan découvert par lui par hasard et dont il nous a fait profiter².

En dehors de cela, rien de son architecture, rien de son mobilier, de son « trésor », presque rien de son patrimoine : à peine dans le public étampois le souvenir de son emplacement que révèlent seuls les noms d'une rue modeste et d'une courte ruelle. C'est que Sainte-Croix a subi le sort commun des monuments détruits par le vandalisme révolutionnaire.

Aussi est-ce avec joie que l'on accueille la moindre découverte pouvant jeter un peu de jour dans cette obscurité. Déjà de nombreux contrats, terriers, actes de foi et hommage, procédures, etc., relatifs à Sainte-Croix, ont été réunis et pour une grande partie par notre savant collègue, M. Paul Pinson. De plus l'inventaire du mobilier et du chartrier dressé en 1790 s'est heureusement retrouvé aux Archives de Seine-et-Oise où nous l'avons consulté. Un contrat de vente du XIII^e siècle³ est tout récemment revenu de la mairie de Coulommiers à celle

1. Dom Fleureau, *Les Antiquitez de la ville et du duché d'Étampes*, p. 378 à 399; Maxime de Montrond, *Essais historiques sur la ville d'Étampes*.

2. Léon Marquis, *Les Rues d'Étampes*, pp. 150-153.

3. On en trouvera le texte en appendice.

d'Étampes. Bref, les matériaux se rassemblent peu à peu et, grâce à toutes ces heureuses circonstances, il sera peut-être bientôt possible de reconstituer à peu près l'histoire de notre vieille collégiale.

En attendant n'étonnerons-nous personne en disant que la curiosité fut fortement éveillée à Étampes lorsqu'en démolissant, au cours du mois d'avril 1895, d'anciennes maisons formant l'angle de la rue Sainte-Croix et de la petite rue Sainte-Croix, on mit à découvert des vestiges importants de l'église disparue. Le *Réveil d'Étampes* a donné en son temps quelques notes sur les trouvailles qui se sont succédées pendant deux ou trois mois, procès-verbal dressé au jour le jour et que des observations postérieures sont venues compléter. C'est la partie la plus intéressante de cette sorte de procès-verbal que nous voudrions consigner ici, en y ajoutant quelques renseignements complémentaires.

Bien que la description de l'église Sainte-Croix ait été faite en 1886 dans les *Annales*, il est nécessaire, pour l'intelligence des notes qui vont suivre, de la donner ici à nouveau, en y joignant le plan relevé par Léon Marquis et que nous avons adapté au moyen de lettres et de légendes aux besoins de la cause :

« Cette église, dit l'auteur des *Rues d'Étampes*, comme celle de Saint-Martin, était composée d'une nef, de deux transepts, d'un chœur, de deux bas-côtés, d'une abside et d'une tour, à droite de l'église, accolée à un petit bâtiment servant de sacristie. La nef et les bas-côtés avaient huit travées. L'abside, vers la rue des Conils et terminée en demi-cercle, en avait cinq; elle était entourée de trois chapelles semi-circu-

lares comme à Saint-Martin, mais beaucoup moins profondes. Il y avait en tout vingt piliers, dont huit autour du chœur étaient circulaires, les six suivants octogonaux et les autres carrés et flanqués d'élégantes colonnettes. Les murs extérieurs étaient soutenus par trente-trois contreforts dont trois contenaient des escaliers à vis. L'un menait aux différents étages du clocher, qui, s'il faut en croire la tradition, était aussi élevé que celui de Notre-Dame. La longueur du temple était de 55 mètres, sa largeur de 37 mètres avec la sacristie; sa surface totale atteignait 1500 mètres carrés.

Il y avait quatre portes d'entrée dont trois sur la façade du carrefour Doré (petite rue Sainte-Croix) et une sur la rue de la Savaterie (rue Sainte-Croix)¹.

Comme autour de toutes les églises, au moyen âge, un cimetière avait été établi entre les contreforts, au moins du côté de la rue de la Savaterie, mais le plus grand nombre d'inhumations s'était fait à l'intérieur du vaisseau.

Dans l'acte de vente du 15 août 1792, l'immeuble était ainsi désigné : « Un grand corps de bâtiment et dépendances avec terrain contigu, tenant d'un long à Guyon Billard et autres, et d'une petite cave servant d'entrée à ladite église à la rue de la Savaterie, d'autre long Vigriau et autres, d'un bout sur le carrefour Doré, d'autre bout sur la rue des Conils. »

L'adjudication fut prononcée au profit de Pierre

1. Léon Marquis, *Les Rues d'Étampes*, p. 153.

Angot, chaudronnier à Étampes, moyennant 21100 livres, à la charge par lui de ne pas enlever les tableaux, statues, meubles et ornements qui étaient dans l'église et dans la sacristie. L'inventaire du mobilier et des archives du chapitre avait été commencé le 13 octobre 1790 et s'était continué les 18, 20, 22 et 23 du même mois.

Sans entrer dans les détails réservés aux notices historiques, sans vouloir discuter les contradictions de Dom Fleureau relativement à la fondation de la collégiale et à la dotation de son chapitre, sans se laisser entraîner par l'étude longue et ardue des rivalités qui s'élevèrent au cours des siècles entre les chanoines et leurs voisins de Notre-Dame, il paraît au moins utile d'esquisser en deux ou trois traits la physionomie de cette royale fondation et de rappeler en quelques mots le passé du monument.

L'article 1^{er} de l'inventaire des titres et papiers trouvés en 1790 dans le chartrier de Sainte-Croix est ainsi conçu :

Titres et papiers. — Treize pièces; la première de 1183 et la dernière du 21 mars 1599, sont titres de fondation primitive dudit chapitre S^{te} Croix par le Roi Philippe-Auguste, différentes bulles des papes en faveur du dit établissement dont une seulement originale; donation postérieure par ledit Philippe-Auguste d'une maison contiguë à la synagogue si même elle n'en faisait pas partie. Donation d'une somme de 500 livres par Jean, duc de Bourgogne, pour aider à la construction de l'église. Rentrée du chapitre dans un emplacement précédemment aliéné, faisant la petite cour encore aujourd'hui existante; cotées et paraphées par Monsieur le Président et inventoriées cote première, ci première.

Donc, fondation de Sainte-Croix en 1183 par Philippe-Auguste. Le fait de la donation de la synagogue est confirmée par Dom Fleureau¹.

Le chapitre se composait en fait d'un doyen, d'un chantre, de vingt et un chanoines d'abord, dix-neuf ensuite, quand deux prébendes furent attribuées l'une à l'œuvre et fabrique de l'église, l'autre à la nourriture et à l'entretien de deux enfants d'aubes. De plus, dix chapelains desservaient dix chapelles. Un pouillé manuscrit du diocèse de Sens cite les chapelles de Notre-Dame de la Pitié (première fondation), Saint-Thibaut, Saint-Éloi, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Nicolas, Saint-Étienne, Saint-Louis, Saint-Denis, Saint-Jean l'Évangéliste et Saint-Jean-Baptiste². Dom Fleureau, comme deuxième fondation, ajoute celle de Notre-Dame au chœur et place la onzième (Saint-Jean l'Évangéliste) à la collation du chapitre, dans l'église Saint-Basile.

De son côté, l'inventaire de 1790 fait mention d'une chapelle Saint-Claude et d'une autre dédiée à Sainte-Julienne.

La *Description de la généralité de Paris*, attribuée à Hernandez et datée de 1759, donne ainsi le recensement du chapitre :

S^{te} Croix, composé d'un doyen et d'un chantre pour dignités et de 22 chanoines, y compris le doyen et le chantre. Les prébendes valent environ 300 livres. Trois mois de résidence suffisent dans ce chapitre.

1. *Antiquitez d'Estampes*, p. 380.

2. Cf. Paul Quesvers et Henri Stein, *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*, p. 275.

Doyen : M. de Saint-Adon, auteur des *Voyages de Jésus-Christ* et de quelques autres ouvrages de piété.

Chantre : M. Poussin. — Chanoines : MM. De Molière, Archambault, Touchard, Lureau, Bodace, Bebel, Desforges, Martin Desforges¹, Poirier, Morand, Doches, Roy, Chevalier, Donant, Goret, Moulin.

On a réuni une prébende à l'œuvre qui a été établie dans cette collégiale.

Les canonicats de cette collégiale sont à la nomination de M. l'archevêque de Sens, à l'exception de 4 qui sont à celle de M. l'abbé de Morigny. Le prieuré de S^t-Martin d'Étampes, de l'ordre de S^t-Benoit, est à la collation de l'abbé de Morigny et vaut 180 livres.

L'église fût bâtie dans les dernières années du XII^e siècle, sur les ruines de la synagogue et avec un développement certainement beaucoup plus vaste. Le nouvel édifice renferma des immeubles voisins, des biens ayant appartenu à des juifs établis tous du côté de cette impasse des Conils où existe encore la rue de *la Juiverie*, ou que de pieux catholiques donnèrent pour la circonstance, comme cette maison qui fait l'objet en 1187 de la confirmation de la donation d'un certain Roger, dont il est parlé au titre I^{er} de l'inventaire des archives².

L'église étant placée d'abord, comme la synagogue, dans l'étendue de la paroisse Notre-Dame, une longue série de contestations naquit forcément

1. L'un de ces deux Desforges, Jacques, est le célèbre excentrique, auteur d'un ouvrage subversif sur le mariage des prêtres et d'un projet d'aviation, sur lequel M. P. Pinson a publié une curieuse étude sous ce titre : *Un excentrique au XVIII^e siècle* (Paris et Étampes, 1897, in-8).

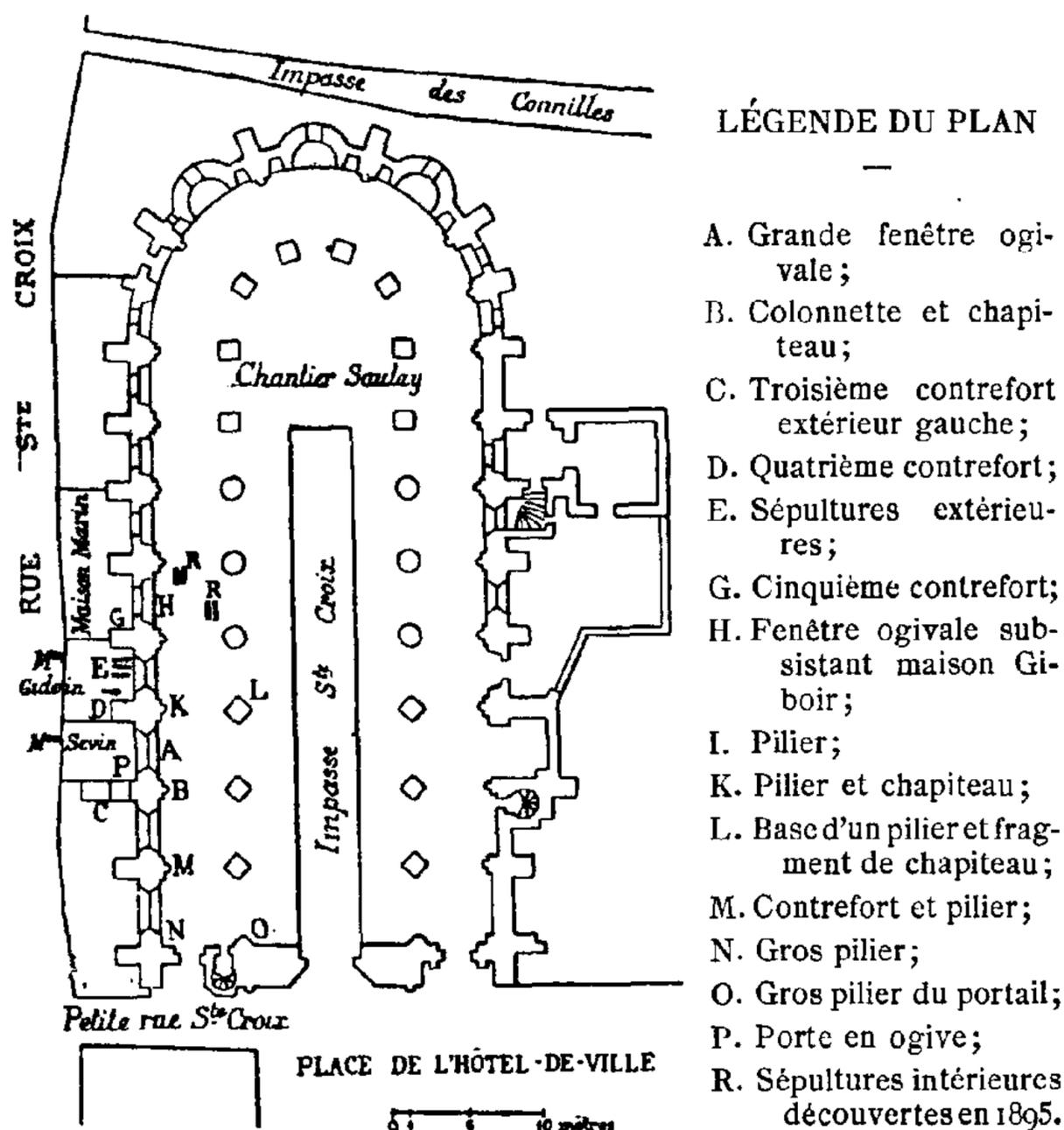
2. Cf. *Antiquitez d'Estampes*, p. 395.

entre elle et les chanoines voisins. Plus tard, la division des paroisses en 1226 la fit passer sur la circonscription territoriale de Saint-Basile sans mettre fin aux discussions et aux revendications de Notre-Dame qui, comme collégiale, prétendait sur elle suprématie.

Encastré dans un pàté de maisons assez dense, le nouvel édifice dut être, comme tant d'églises du moyen âge, entouré d'un certain nombre de constructions adossées. Pourtant elle avait accès, avons-nous dit, à la rue de la Savaterie, aujourd'hui rue Sainte-Croix.

Après la vente de l'immeuble comme bien national, l'acquéreur dut scinder l'emplacement en plusieurs lots et la démolition commença. Un passage étroit, réservé à peu près au centre de la nef et dans le sens de la longueur, conduisit au chantier de bois de M. Saulay, établi sur l'emplacement du chœur et des chapelles de l'abside. C'est là qu'en 1885 fut retrouvée l'inscription funéraire dont nous avons parlé. Des maisons se bâtirent tant du côté de la rue Sainte-Croix, sur le bas-côté de gauche et une portion de la nef, qu'en arrière sur l'impasse (bas-côté de droite, sacristie et seconde partie de la nef). Tout ce qui pouvait subsister de l'ancienne construction fut englobé dans les bâtiments ainsi édifiés. Antérieurement au mois d'avril 1895, les rares Étampois qui connaissaient la situation de la collégiale n'en pouvaient voir qu'un grand mur aveugle donnant sur une impasse dite « des Conils », dernier vestige d'une partie du chevet. A ce moment, lorsque les ouvriers occupés à démolir, pour le compte de

M. Saulay, acquéreur¹, les immeubles indiqués sur rue Sainte-Croix et en arrière impasse Sainte-Croix, en eurent abattu la partie supérieure, ils se trouvè-



PLAN RESTITUÉ DE L'ANCIENNE ÉGLISE SAINTE-CROIX.

rent en présence d'une épaisse muraille courant le plan ci-dessus sous le nom de maisons Gidoin, Sévin

1. Nous profitons de la circonstance pour féliciter ici M. Saulay du soin qu'il a pris de ne laisser détruire ni enlever aucun vestige ancien avant qu'il n'ait été noté, et qui a offert au musée de la ville tout ce qui pouvait l'intéresser. Nous le remercions personnellement, ainsi que M. Léauté, son entrepreneur, de nous avoir facilité en toutes circonstances nos recherches.

et Serre, entre les lettres H et N, donnant en façade parallèlement à la rue Sainte-Croix et épaulée çà et là de lourds contreforts en pierres de taille qu'on avait utilisés comme murs de refend. Noyée au milieu des constructions postérieures à la Révolution, ayant servi dans toute sa longueur à les appuyer, cette muraille n'était pas formée, comme tant d'autres, de pierres de taille ou de moellons liés par ce mortier dur et résistant qui donne aux ruines anciennes une consistance telle que la pioche en vient difficilement à bout. Elle était composée, dans les parties situées entre contreforts, de pierrailles reliées par un mortier de terre s'effritant aisément, semées çà et là de pierres de taille.

Ce premier pan de mur s'ajourait en A d'une longue fenêtre de style ogival primitif, à moitié bouchée, s'ouvrant dans un grenier. Cette baie mesurait de haut en bas 4^m 20 à l'extérieur de l'ébrasement et 3^m 70 à l'intérieur, au point de brisure de l'arc. Plus profondément ébrasée à l'intérieur du monument qu'à l'extérieur, elle avait de ce côté 1^m 98 et de l'autre 1^m 10. La trace de la verrière était encore visible et de petits fragments de métal adhéraient par places à la rainure qui l'avait encastrée. Sur la face intérieure on remarquait, à droite de la fenêtre, en D, un reste de pilier prolongeant un contrefort (4^e contrefort extérieur de gauche). Ce dernier mesurait à la base 1^m 75. A gauche de la fenêtre, dans le jardin de la maison Sévin, en B, une fine colonnette ayant fait certainement partie d'un groupe et adossée au 3^e contrefort C, supportait encore les dernières retombées des arcs diagonaux du bas-côté, à nervures arrondies

très élancées. Le chapiteau sommé d'un tailloir polygonal assez développé, avec gorge profonde et baguette très mince, était orné de quatre longues feuilles recourbées en crochets très saillants. En arrière, le contrefort mesurait 3^m 10 de large à la base.

A l'extérieur, sur la rue Sainte-Croix, le mur était couronné d'un entablement avec larmier peu saillant, soutenu par un système de corbeaux du plus gracieux effet. Ces corbeaux, sortes de consoles plates triangulaires, aux rebords évidés de lobes rentrants et terminées par de petits culs-de-lampe pentagonaux effilés, simplement moulurés, formaient, en se suivant sans interruption, un ornement trilobé rappelant un peu les machicoulis des murailles d'Aigues-Mortes.

Ce curieux motif, unique dans l'ornementation des monuments étampois, n'existait plus dans la maison Gidoïn entre le 4^e et le 5^e contreforts, mais il se retrouve encore, heureusement, entre le 5^e et le 6^e, à l'intérieur de la maison Marin, qui n'a pas été démolie. Il est certainement la continuation de l'autre et surmonte une seconde fenêtre de style semblable à la première, avec quelques variations dans les dimensions. Ici, de plus, chaque cul-de-lampe, au lieu d'être simplement taillé et prismatique, est sculpté de motifs différents représentant des feuillages roulés et assez frustes.

Il est possible qu'à chaque travée, entre chaque contrefort extérieur, les ornements de ces pendentifs aient varié, le grand motif trilobé restant le même et entourant l'église d'un gracieux feston.

Au point B, à l'endroit de la fine colonnette placée

en contre-bas de la fenêtre A, le grand mur de clôture buttait contre un contrefort C plus long de beaucoup que les autres. Il empiétait légèrement sur une sorte de baie de style ogival, plus basse que l'aire de l'église, bouchée à demi-profondeur et orientée à l'est du côté de la rue Sainte-Croix. En cet endroit, des restes de moulures à lignes droites et raides se sont trouvés en grande quantité dans les déblais. Du point B au point N, on entrevoyait un vestige de construction un peu énigmatique et que l'état des lieux n'a pas permis de reconstituer. Une fois la grande muraille abattue, les démolisseurs s'attaquèrent à la maison Serre, et l'on découvrit encore le second contrefort et l'angle extrême nord-ouest avec les vestiges des colonnes adossées. Entre le contrefort C et le contrefort M, on mesurait de base à base 4^m 30 et 7^m 35 environ de M à N.

A l'intérieur du vaisseau, en H, une colonne ronde accolée au mur de bas-côté et veuve de son chapiteau reposait sur un soubassement brut arrêté par un simple cordon. La colonne également ronde, qui était adossée au contrefort précédant K, était par bonheur entière, noyée qu'elle était dans le mur séparatif des maisons Gidoin et Sévin. Son chapiteau très simple se composait d'un cordon saillant servant de base à la partie conique sobrement décorée, à chaque angle d'une longue feuille à crochets, le tout surmonté d'un tailloir épais et carré sans moulure. Un fort vestige d'arc doubleau très large, avec chanfrein d'environ 0,10 centimètres et un fragment de nervure ronde d'arc diagonal, reposait encore sur ce chapiteau.

Dans son axe, à six mètres de distance, vers l'intérieur de l'église, on découvrait peu après, en L, la base d'un des piliers de la nef et tout à côté, dans les démolitions, les ouvriers retiraient un gros débris du couronnement avec fragments d'arcades. Ce couronnement, sorte de frise suivant le mouvement des colonnes et composée d'un gros chapiteau taillé carrément et de deux plus petits accolés, portait pour toute ornementation un gros quatrefeuilles occupant la face de chacun des chapiteaux. Dans la maçonnerie, à chaque instant se retrouvaient fûts de colonnes, débris de nervures à gros tores, fragments de colonnettes, morceaux de sculptures, d'ornements appartenant tous au règne végétal, restes de pierres tombales, chapiteaux mutilés. L'un de ces derniers, tout petit et très élégant, était couvert de feuillages de chêne, tandis qu'un chapiteau d'angle portait comme décoration une double rangée de feuillages : mauves à la base, feuilles à crosses à la partie supérieure. Enfin, sur le sol, on releva plusieurs petits carreaux émaillés de $0,07 \times 0,07$ ornés d'une longue fleur de lis de style archaïque, de petits godets munis d'un support conique, le rebord évasé d'un bec, présentant des traces de brûlures; une main de statue en bronze tenant un livre ouvert, d'un travail remarquable; un fragment de meule à main, le rebord encore garni de son excentrique en fer, un bénitier en pierre, une cuiller à encens en bronze, une monnaie (coupée en deux) d'Auguste et Agrippa, au type *Colonia Nemausus*, provenant certainement des terres rapportées, et enfin, spécialement entre les points M N O du plan, une quantité considérable de

scories de bronze mêlées à des charbons, à des morceaux de fer calciné, à de la cendre et jusqu'à un morceau de cloche encore intact, mesurant environ $0,11 \times 0,09$ sur $0,02 \frac{1}{2}$ d'épaisseur. Au milieu de ces débris, on releva de nombreux fragments de creuset écartant toute idée d'incendie et démontrant qu'on avait fondu sur place les cloches de l'église.

Ces résidus proviennent-ils de la refonte d'une cloche cassée, ainsi que cela se pratiquait? Proviennent-ils au contraire de la fonte en 1793 des cloches, statues, chandeliers et autres objets de cuivre ou de bronze, alors que Couturier envoyé à Étampes par la Convention dirigeait sur Paris des voitures entières de plomb, fer, cuivre et argenterie venant des églises? Nous le croirions volontiers.

Le clocher de Sainte-Croix, si l'on en croit la tradition et certaines gravures d'ailleurs un peu fantaisistes du xvii^e siècle, était aussi élevé que celui de Notre-Dame et renfermait « quatre cloches ».

Pour en finir avec la partie architecturale proprement dite, disons que lorsqu'en H les ouvriers eurent déblayé le sol, on aperçut sous la fenêtre existant encore dans la maison Marin une sorte de niche ou d'arcade peu profonde, ayant dû servir à abriter un des autels des nombreuses chapellenies instituées dans la collégiale, et qu'en cet endroit le mur ayant fléchi, on aperçut un large souterrain passant sous la rue Sainte-Croix, orienté au nord, qu'il fallut combler.

A partir de ce moment, les fouilles commencèrent pour asseoir les fondations de la nouvelle construction. Elles eurent plusieurs résultats intéressants.

Le premier fut de faire reconnaître l'assise sur laquelle on avait édifié ce monument du xix^e siècle. Dans la majeure partie, l'infrastructure se composait d'une sorte de béton fait de pierres assez menues, liées par un mortier de terre et descendu jusqu'au sable. Les murs d'enceinte, la ligne des gros piliers de la nef et des bas-côtés, tout cela était solidement assis sur de gros massifs rectangulaires contrebutés çà et là de piles cubiques se faisant face, de telle sorte que le plan sous terre ressemblait assez à une énorme échelle de perroquet aux échelons épais, courts et espacés. De la terrasse remplissait les vides laissés entre les blocages.

Jusqu'aux environs du point M, ces massifs s'étaient admirablement enlevés; la pioche les désagrégeait facilement et rien n'avait encore sérieusement résisté quand, arrivé près de la place de l'Hôtel-de-Ville, près de l'endroit occupé par le triple porche, on se trouva en présence d'énormes masses de maçonnerie de pierre et chaux, dont la dureté mit à l'épreuve les coins les mieux trempés. C'est sous la maison Serre, entre les points M N O du plan, que se sont rencontrées ces substructions. Un premier massif, entièrement cubique, servait de base au mur qui va de M à N; le second, rectangulaire, présentant des courbes rentrantes assez accusées, aboutissait au point O sous le gros pilastre qui devait accoster le portail principal.

Il fallut employer la mine pour désagréger cette maçonnerie.

Un point d'interrogation est demeuré après la chute de ces ouvrages. S'il est évident, pour qui l'a

vu, que le mur de clôture dont nous avons parlé est antérieur comme facture et comme ornementation à la partie de B à N démolie la dernière, celle-là toute en pierre de taille et d'une solidité exceptionnelle, comment expliquer l'ouverture bouchée du contrefort C, la liaison anormale du mur d'enceinte et de ce contrefort masquant en partie la baie et aveuglant les trous de boulins autrefois extérieurs? Comment expliquer la différence de niveau à l'endroit de la jolie colonnette trouvée en B, dont le chapiteau accuse le XIII^e siècle, alors que ses voisins des grands piliers portent l'empreinte du XII^e?

Comment la maçonnerie du grand mur était-elle si peu solide, faite de terre et de sable, alors qu'en approchant des portes la construction est en pierres de taille? Y a-t-il eu ruine partielle et reconstruction avec les motifs anciens?

« Les suppositions, dit-on, ne valent jamais rien »; arrêtons-nous donc et contentons-nous de constater, sans chercher à percer une énigme indéchiffrable pour nos modestes lumières. Tout ce qu'il est possible de dire, c'est que Dom Fleureau s'étant demandé si la synagogue avait été entièrement démolie ou simplement transformée et agrandie, on peut presque affirmer aujourd'hui que Sainte-Croix s'est élevée tout d'un bloc, suivant un plan complet, sur un emplacement beaucoup plus vaste que celui qu'occupait l'ancien temple des Juifs, dont il n'est resté aucune trace.

Le second résultat des fouilles pratiquées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du monument, a été la

découverte d'un certain nombre de sépultures de diverses époques.

A l'intérieur de l'église, les corps étaient enterrés les pieds vers l'autel, les uns dans une sorte de sarcophage en plâtre où la forme humaine était encore reconnaissable, les autres simplement dans une bière. Dans les premiers, de fortes pierres liées par du plâtre et recouvertes d'un enduit très lisse accostaient les crânes qui y ont laissé leur empreinte; aux épaules le sarcophage prenait la plus grande largeur par deux brusques angles droits et se rétrécissait vers les pieds.

Dans l'une de ces fosses on a trouvé une truelle de maçon rongée de rouille et tombant en poussière. D'un grand nombre on a retiré des poteries de terre rouge et fine, à la panse percée de trous caractéristiques et pleines de charbons et de cendres. Plusieurs fragments en terre grise ornée de longues virgules en peinture rouge, remontaient certainement à l'époque de la fondation de la collégiale.

A l'extérieur, les sépultures se sont montrées assez nombreuses entre le 4^e et le 5^e contrefort. Les morts étaient enterrés la tête au mur, les pieds à la rue.

Aucune d'elles n'était entièrement recouverte de la dalle qui jadis avait dû recevoir l'épithaphe du défunt. Plusieurs fragments, avons-nous dit, ont seuls été recueillis dans les démolitions. Le premier, qui comme la truelle découverte à côté d'un cadavre vers la lettre R du plan, doit se rapporter à l'époque des anciennes maîtrises, ne laissait plus apercevoir qu'un fer à cheval gravé dans la bande parallèle à l'inscription. De cette dernière, tracée en grandes onciales de

0,045 millimètres, on ne lisait plus que ces mots : DE L'INCARNA[tion]. Est-il besoin ici de rappeler que beaucoup de corporations possédaient et entretenaient dans certaines églises des chapelles où les membres avaient le droit de se faire enterrer, et que Sainte-Croix en renfermait une dédiée à saint Éloi, patron des forgerons ?

Le second est l'angle inférieur droit d'une épaisse dalle. Au-dessous de quelques traits figurant sans doute les plis d'une robe, on lit O.BVRGENS en caractères du XIII^e siècle très espacés et mesurant 0,05 centimètres 1/2.

Le troisième, un angle supérieur droit, représente une jolie tête d'ange, l'aile droite éployée dans le sens de la tête du défunt, l'autre tombante. Un peu plus, la légende nous donnait le nom du personnage [GUI]LLAVME DE DO.... Les caractères de 0,04 centimètres 1/2 paraissent dater du XIV^e siècle.

Un autre fragment anépigraphique ne montrait qu'un ornement gothique, sorte de gâble élégant ajouré d'une jolie rosace.

Sur un cinquième, remontant au XIV^e ou XV^e siècle, on ne lisait que le mot : ECCLESIAE, reste sans doute de l'épithaphe d'un chanoine.

Les autres débris ne valent pas la peine d'être mentionnés.

C'est peu quand on songe aux splendeurs passées de ce beau monument où Dom Fleureau place un doyen, un chantre, dix-neuf chanoines et dix chapelains; que Jean, duc de Bourgogne, enrichit d'une donation, et où Marguerite d'Artois, femme de Louis d'Évreux, premier du nom, fonda un anniversaire

pour lequel elle légua « trente sols tournois de rente annuelle et perpétuelle sur la prévosté d'Estampes ».

Néanmoins, il faut savoir se contenter. Les pierres tombales ont été à la Révolution utilisées dans les constructions et les marbres vendus et emportés pour servir à des usages profanes. C'est ainsi qu'en démolissant une autre maison place de l'Hôtel-de-Ville, n° 10, et face au grand portail de l'Église, M. Couté, libraire, a découvert que le marbre d'une cheminée portait en dessous une inscription du XVIII^e siècle venant très probablement de Sainte-Croix et de très peu antérieure à la ruine de l'édifice. Voici cette inscription¹ :

[IC]Y GIT M^r CANCIEN CHASSECVILLIER NÉ ...
[16]03 LE DER^r AOVST PRETRE EN 1629 LE 22 ...
[SE]PTEMB CVRE DE LA PAROISSE S^t PIERE ...
[D'E]STAMPES EN 1631 CHANOINE DV CHAPI[TRE]
[RO]IAL DE S^{te} CROIX EN 1648 ELV CHANTRE [EN]
[16]53 DÉCEDÉ EN 1654 LE 13 FEVRIER ...
... DAVID CHASSECVILLIER SON NEVEV AV[SSY]
[CV]RE DE S^t PIERE, ANCIEN DOYEN DVD' CH[APIT]
[RE] PROMOTEVR D'ESTAMPES DECEDÉ EN 17..
[LE] 4 FÉ. A FONDÉ 4 OBITS AVEC VNE MESSE [SO]
[LE]MNELLE ET *Libera* A CHAQUE. LE 1^{er} POVR [LVY]
[ME]ME LE 4 FÉ. LE 2^e LE 14 FÉ. POVR M^r CANC[IE]N
[CH]ASSECVILLIER SON ONCLE LE 3^e LE 27 M[ARS]
[PO]VR M^r CLAVDE FONTAINE AVSSI CVRE D[E S^t P]
[IE]RRE LE 4^e LE 7 AVRIL POVR TRISTAN CH[ASSE]
[CV]ILLIER ET MARG^{te} POIGNARD SES PERE [ET]
[ME]RE POVRQ'IL A LEGVE LA SOE DE 33" DE [REN]
[TE] A PRENDRE SVR LA FABRIQ' DE LAD' PA^{xxx} S^t P]

1. Les lettres entre crochets ont été restituées.

[IE]RE ET ORDONNE A M CLAVDE NICOLAS
..T DOYEN DVD' CHAP. ET DOYEN DE LA C[HRET]
[IE]NTÉ, ET A MARC ANTOINE SERGENT MARCHAND SE[S EXÉ]
[CV]TEVRS TESTAMENT^s DE FAIRE FAIRE ICY N...
.. .ESPRES SALVTS ET PROCESSIONS DV S^T S^T ...
.. FONDEZ EN LAD' PAR^{SSS} S^t PIERE
...É I JARDIN ET I DEMY ARPENT
.....

Le personnage dont il s'agit ici est bien connu dans l'histoire d'Étampes.

Nombre de familles illustres ayant occupé dans notre vieille cité des emplois élevés, et dont les registres paroissiaux nous révèlent les noms, eurent leur sépulture dans cette belle collégiale enrichie de leurs pieuses fondations. Leurs épitaphes, comme celle de l'abbé Chassecuillier, ont disparu.

Je dois à l'obligeance de notre infatigable confrère, M. Paul Pinson, de pouvoir reproduire ici celle de la famille Rousse de Saint-André, placée jadis dans la chapelle de Sainte-Julienne. Elle est extraite d'un recueil manuscrit de la fin du XVIII^e ayant pour auteur M. de La Barre, seigneur de Groslieu, et dans lequel ce dernier donne d'intéressants détails sur quelques familles étampoises. Il y est dit entre autres que M^{me} d'Avrigny mourut à Étampes en 1766 dans la maison de M. François-Louis Rousse de Saint-André, qui vendit cette maison le 1^{er} juillet de la même année à M. Jean-Gabriel Baudry de la Poterie, son cousin, et qu'elle fut inhumée à Sainte-Croix ainsi que son petit-fils, mort aussi à Étampes en 1774, dans le tombeau de la famille Rousse.

Voici cette épitaphe :

En tête les armes de la famille¹.

D. O. M.

M^e Michel Rouse conseiller du Roy et son procureur au bailliage, prévosté, maréchaussée et hostel de ville d'Estampes, a fait de son vivant décorer cette chapelle et placer ce marbre tant p^r lui que p^r Marie Louise de la Lucassiere son épouse, M^e François Rouse, cons^{er} du Roy, controleur au grenier a sel et D^e Julienne Plumet son epouse ses pere et mere, M^e François Rouse aussi cons^{er} du Roy, controleur au grenier a sel son frère et d^e Marie Rouse femme de Claude de Sainxe, ecuyer, s^r de Boissi, sa niece, lesquels avec les pere et mere de M^e Jacques Plumet pretre chanoine de N. D. ont fondé les messes vulgaires dites Messes de l'œuvre pour etre celebrées à cet autel chaque jour de la semaine issue de la messe canoniale, scavoir le dimanche et le lundi pour M^e Francois Rouse frere, le mardy p^r d^e Marie-Louise de la Lucassiere, le mercredy p^r M^e Jacques Plumet, le jeudy p^r M^e Michel Rouse ses pere et mere parens et amis, le vendredy p^r d^e Julienne Plumet qui a aussi fondé l'entretien de la lampe et une messe solennelle avec exposition du S^t Sacrement le jeudy d'apres la Chandeleur, et le samedy pour d^e Marie Rouse qui a encore fondé un obit p^r

1. Les Rouse blasonnaient : *d'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un lion de sable* (Armorial de France).

le jour de son décès semblable a celui qui se dit le 26 Jan. par le Sr. Michel Plumet ayeul dudit sr procr du Roy, les actes desdites fondations passés au Chapitre S^{te} Croix le 21 Decemb. 1640 devant Pierre Le Guay le 28 fev. 1676 Alexandre de Lambon le 28 decemb. 1687 Jean Francois Mantainler

Priez pour Eux.

Il nous reste, pour terminer ce procès-verbal, à signaler la trouvaille d'un petit méreau de plomb complètement inédit et qui pourrait bien être attribué sans trop de hardiesse au Chapitre de Sainte-Croix.

Cette petite pièce, qui mesure approximativement 0,018 millimètres, est peut-être, au point de vue local, l'objet le plus intéressant qui ait été retiré des décombres.



En voici la description :

A) Tête de christ byzantin de face nimbée, les cheveux longs encadrant la figure, le tout entouré d'un imperceptible grenetis ou filet.

R) Sur une bande à fond uni, le chiffre **XVI** en caractères gothiques, suivi d'un point clos. La bande est posée sur un champ quadrillé, entouré du même filet ou grenetis. En haut, une sorte de clou; en bas, un croisette à branches presque égales, aux extrémités arrondies.

On sait le rôle civil et religieux que jouaient au moyen âge et jusqu'à une époque relativement récente ces *méreles*, *méreaux*, etc., comme on les appelait, et qui servaient aussi bien à marquer le gain d'un ouvrier proportionné à la tâche faite, que l'assistance d'un chanoine, d'un vicaire ou d'un chantre à l'office. Dans nombre de collégiales ou d'abbayes, il y avait plusieurs plombs : plombs de matines, plombs de la croix pour les processions du vendredi, plombs des heures canoniales, plombs des vicaires, plombs de confréries, etc., etc. Chacun de ces méreaux, tout comme le plomb obituaire, avait pour base une fondation particulière.

D'ordinaire, on le sait encore, le méreau d'une église portait soit un emblème général, soit un signe spécial désignant le Chapitre. Rappelons que celui de la Sainte-Chapelle de Paris représentait un des clous de la Croix dans une couronne d'épines.

Le type du méreau trouvé dans les ruines de Sainte-Croix répondrait admirablement au vocable de l'église — tête de christ, clou, croisette — et nous pensons qu'il serait possible de l'attribuer sans hérésie à son Chapitre.

Tel est le bilan des découvertes faites en 1895 sur l'emplacement de notre vieille collégiale disparue. La date de la fondation étant ici certaine, il était intéressant, croyons-nous, de conserver au moins le souvenir de ces vestiges d'architecture que la pioche n'a mis un instant à jour que pour les faire disparaître à jamais.

II. — LES DERNIERS JOURS DE LA COLLÉGIALE.
INVENTAIRE. — FERMETURE.

Le 9 mars 1789, la vieille église collégiale de Sainte-Croix, témoin déjà depuis six siècles d'événements mémorables, en voyait s'accomplir un dont les conséquences allaient être aussi graves pour le pays que désastreuses pour elle-même. Il ne s'agissait plus ni d'assemblée capitulaire pour la défense de ses droits, le maintien de ses privilèges ou l'extension de sa puissance. Il n'était question ni de concile ni de réforme ecclésiastique, et le nom de Notre-Dame ne retentissait sous ses voûtes qu'au milieu d'une foule d'autres jetés à la hâte par un greffier étranger à son vénérable Chapitre.

Ce jour-là, les Trois-États du bailliage d'Étampes, mis en mouvement par les lettres de Louis XVI appelant tout le royaume aux États-Généraux de Versailles, s'étaient réunis dans sa vaste enceinte, la salle du *Séjour* ou des *Plaidoyers* ayant été jugée insuffisante pour contenir la foule des délégués du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-État dûment convoqués.

Le 22 du même mois, une nouvelle réunion s'y tenait encore et les antiques murailles qui, depuis le XII^e siècle, répétaient les échos des prières canoniales et les *Te Deum* chantés pour tous les événements heureux du royaume, répercutaient l'écho

des serments patriotiques des députés des trois ordres¹.

A ce moment, peut-être, l'antique basilique frissonna-t-elle du vent de cet enthousiasme et sentit-elle s'éveiller en elle comme un regain de jeunesse. Et pourtant ce jour-là, son arrêt de mort venait d'être signé. C'est de ce dernier élan qu'elle allait mourir.

Depuis ce jour, un an s'est écoulé, déjà plein d'orages. La vieille collégiale a senti trembler ses assises, sa suppression vient d'être décrétée. Et voici que le 13 octobre au matin, les administrateurs du district d'Étampes se présentent pour dresser l'inventaire de ses biens.

Nous avons examiné, dans le précédent chapitre, les derniers vestiges d'architecture retrouvés au cours des travaux de 1895, précieux témoins de l'ornementation du monument disparu.

La publication des parties essentielles de l'inventaire du mobilier et des titres complétera, pensons-nous, utilement ce travail de reconstitution et permettra de jeter un regard d'ensemble sur le passé de la Collégiale.

INVENTAIRE

Aujourd'hui treize octobre mil sept cent quatre-vingt-dix, dix heures du matin, nous, Théodore-Alexis Charpentier, président du district d'Étampes; Jean-Nicolas Dufresne, vice-président du directoire; Jean Sagot, Louis-Marin Vénard, administrateurs; Pierre Heret, procureur-sindic, et Jacques Crosnier, secrétaire du district;

1. *Les Trois États du bailliage d'Étampes aux États-Généraux de 1789 et les Cahiers des paroisses*, par M. Legrand et Léon Marquis (Étampes, Brière, 2 vol. in-8°).

Après avoir fait avertir le jour d'hier les membres composant le ci-devant chapitre royal et collégial de Sainte-Croix d'Étampes, que pour l'exécution des décrets sanctionnés par le roi, nous nous transporterions ce jourd'hui, dix heures du matin, en l'église dudit chapitre Sainte-Croix, à l'effet de procéder à l'inventaire des meubles, effets, titres et papiers dudit chapitre, nous nous sommes transportés à l'effet de ce que dessus en ladite église, où étant, se sont présentés MM. Jean Chevalier, ci-devant chantre dudit chapitre; Jacques Desforges, prêtre; Jean-Jacques Fromentin, prêtre; Maurice-Lambert Empereur, prêtre; Jean-François Girodeau, auxquels M. le procureur-sindic a fait lecture des différens décrets de l'assemblée nationale sanctionnés par le Roi qui ordonnent ledit inventaire et avec lesquels il a été procédé audit inventaire en l'absence de MM. Charles-René Lachy, Jacques de Malville, prêtres; Étienne Geoffroy, ci-devant chan^e-clerc; de Charles Rivet, Jean-Claude Pelé, Paul-Louis Ledoux, René-Guy Huré, Alexandre-Jean Fleury, Richard-Étienne Perchereau, Jean-Baptiste Marion, François-Optat Chichard et Charles-Alexandre-Jean-Gabriel Servin, tous ci-devant chapelains dudit chapitre, ainsi qu'il suit :

Dans la nef.

Un tambour à l'une des portes d'entrée sur le carrefour Sainte-Croix avec la porte battante de toile grise rembourée en foin; à côté un banc fermant, un tronc en bois et à piliers; un bénitier de potin, un autre en marbre fait en coquille scellé dans un pilier.

Chaises enfoncées de paille.

Une chaire en bois avec son dessus et escalier, le tout scellé à un pilier, en face de l'œuvre.

Un banc d'œuvre en bois de chêne, ouvrant à six tiroirs, fermant à clef, dans lesquels ne se sont trouvé que les cierges de la confrérie du Saint-Sacrement et deux bassins de cuivre jaune¹, une banquette, un grand banc tenant à la boiserie

1. Ces deux plats ont longtemps servi de plateaux de balances à M. Angot, acquéreur de l'église. L'un d'eux, représentant saint Michel et d'un travail Renaissance, est actuellement la propriété de M. Blavet.

d'apui, faisant le contour dudit banc d'œuvre, un autre grand banc sur le devant et sa banquette, les deux piliers dudit œuvre boisés ainsi que le contour servant à la réunion des deux piliers, et sur le devant une glace en bois doré.

Une grande croix en bois et son christ, une grande banquette, une grande représentation pour le service des morts, six chandeliers, le tout en bois, un chandelier à une branche, un autre à deux branches, le tout de fer.

Un tambour à la porte d'entrée de la rue Sainte-Croix avec la porte battante comme celle ci-dessus décrite.

Un bénitier avec son pié, le tout en pierre scellé au pilier en face de ladite porte, une grille à hauteur d'apui, renfermant deux chapelles collatérales à l'entrée du chœur ouvrante dans chaque chapelle, et deux portes d'entrée pour parvenir à celle du chœur, une des dites chapelles sous l'invocation de la Vierge, composée d'un autel et deux marche-piés en carreaux noirs et blancs. Sur l'autel deux nappes de toile, un tapis de moquette, quatre chandeliers de cuivre jaune garnis de leurs souches et ressorts, deux autres petits chandeliers, un christ en bois noir, sur un gradin de bois à un rang, une boiserie avec agraphe et ornement de bois doré, terminée par une croix aussi de bois doré, et au milieu de ladite boiserie un tableau représentant la Vierge et autres sujets, et sur l'autel deux coussins de toile rembourés de foin, deux rideaux d'indienne rouge avec une tringle et ses pitons.

A gauche du chœur, une chapelle sous l'invocation de Saint-Denis, exactement garnie et semblable à celle ci-dessus décrite à la seule différence qu'il n'y a point de petits chandeliers de cuivre.

Derrière l'œuvre.

Une chapelle sous l'invocation de Sainte-Julienne¹, boisée sur le devant en boiserie d'apuy à balustrade avec porte garnie

1. Cette chapelle qui n'était pas indiquée au Pouillé manuscrit dont nous avons parlé dans le rapport relatif aux fouilles de 1895 renfermait, on l'a vu, la sépulture de la famille Rousse de Saint-André, qui y avait fondé des offices.

au-dessus de l'apui d'une sculpture à jour fermant à clé. En dedans, une boiserie, dans tout le pourtour à hauteur d'une croisée, ladite chapelle planchéiée; deux grands bancs incorporés à la boiserie, dont un fermant à clé et contenant la vieille cire, et dans l'autre six réverbères à une mèche, une cuvette de faïence, deux petits prie-dieu sans fond, une sonette.

Un autel en bois faisant coffre et dans lequel il ne s'est rien trouvé, un gradin en bois, une croix en bois, garnie d'un christ, deux chandeliers de cuivre. Un canon en carton; au milieu de la boiserie de l'autel un tableau peint sur toile représentant S^{te}-Julienne garotée, un pupitre et son missel. Sur l'autel une nappe et un tapis de moquette.

Une porte à deux battants servant à clore une petite cour.

Autour du chœur à droite.

Deux grands bancs fermans à clé dans l'un desquels s'est trouvé un briquet et de l'amadou. Un autre banc aussi fermant à clé dans lequel se sont trouvées deux torches garnies de leurs flambeaux. La boiserie de la porte d'entrée de la sacristie dont les portes ouvrent à deux batans surmontés d'une inscription dans un cadre de bois doré portant *Sacristie* et d'un tableau aussi dans un cadre de bois doré, représentant un ange tenant un enfant par la main.

Un marche-pié à 3 marches, un grand banc à dos sans fond, dans le bas une mauvaise boîte en bois et sa lampe de cuivre, un grand banc, une banc selle.

Derrière le chœur.

La boiserie de derrière le chœur embrassante deux piliers avec retour sur le 3^e et 4^e, une chapelle sous l'invocation de Saint Claude¹, fermée par une balustrade en bois à balustrade. Un autel à chassi en bois avec un dessus en bois couvert d'un mauvais tapis de vieille tapisserie, un devant d'autel très vieux

1. Cette chapellenie n'est pas indiquée dans les différents pouillés du diocèse de Sens.

en camelot rouge, un gradin à un étage, sur icelui, deux chandeliers et une croix de bois, une boiserie faisant le contour dudit autel jusqu'à la hauteur du bas de la croisée, un tableau incrusté dans la boiserie représentant saint Claude, dans son cadre de bois doré.

Un petit banc tenant à la balustrade, un confessionnal dont la porte est sculpturé à jour, le tout de bois, une tringle de rideau en dedans d'icelui ledit confessionnal, surmonté d'un bâton cantoral doré. Un autre petit banc incrusté dans la boiserie allant dudit confessionnal à la chapelle ci-après.

Une chapelle sous l'invocation de la Madelaine, fermée par une balustrade à baraux, le tout de bois, un autel et son marchepié en bois, un devant d'autel en camelot rouge avec croix de malthe et bandes en or faux. Sur l'autel une nape, un mauvais tapis de drap vert, un gradin à un rang, une croix en bois noirci et son christ, ladite chapelle boisée dans son pourtour et jusqu'au confessionnal ci-après, jusqu'à la hauteur de la croisée, avec un tableau peint sur toile représentant la Madelaine.

Un confessionnal come le précédent surmonté d'une croix en bois.

Une autre chapelle sous l'invocation de Notre-Dame de Pitié, fermée par une balustrade à baraux, le tout de bois. Un autel, son marchepié aussi en bois, un devant d'autel de camelot rouge; sur l'autel, une nape et un mauvais tapis, un gradin, deux chandeliers, une croix en bois noirci, ladite chapelle boisée dans son pourtour jusques à la hauteur d'une représentation en pierre obstruant la croix.

Dans le côté gauche derrière le chœur.

Un confessionnal à porte d'apui, un banc à dos faisant cofre dans lequel ne s'est rien trouvé, une armoire ouvrante à quatre volets, fermante à clé, incrustée et scellée dans le mur, ouverture faite d'icelle, s'i est trouvé deux grands chandeliers et une croix de cuivre en couleur d'or.

Un ciel de dais en camelot rouge et bandes de couleurs sur son châssis. Les pentes du dais en velours cramoisi, garnies de

leurs galons en or; une exposition de velours cramoisi avec ses deux pentes et devant avec galons et franges en or, avec la petite nape. La batiste garnie en grosse dentelle, le panache de dessus le tout monté sur bois, ledit panache rouge et blanc, deux petits pots de fleurs artificielles pour orner ladite exposition. Six souches de bois, un tapis du maître-autel, de grosse tapisserie, un coussin de camelot rembouré en paille, un autre tapis de drap vert, doublé de toile et son galon en argent faux, six souches, deux bassins de fer blanc pour mettre sous les chandeliers.

Un grand banc fermant à clé avec son siège et dossier faisant boiserie, et dans icelui neuf morceaux de lambris provenant du changement fait au chœur. Une banc-selle scellée dans les deux bouts dans les murs.

Et après avoir vaqué à ce que dessus jusqu'à l'heure de une relevée, tous les objets ci-dessus décrits sont restés ès lieux où ils ont été trouvés et la vacation a été remise aujourd'hui trois de relevée. Et avons signé : Chevallier, chantre dignitaire, Fromentin, chanoine, Empereur, chanoine, Desforges, Girodeau, Sagot, Venard, Héret, Charpentier, président, et Crosnier, secrétaire.

Et le dit jour 13 octobre 1790, trois heures de relevée, en conséquence de l'*intimation* prise pour la vacation de ce jour d'hui matin, Nous, Théodore-Alexis Charpentier, président du district, Jean Sagot, Jean-Nicolas Dufresne, Louis-Marin Vénard, administrateurs, et Pierre Héret, procureur-syndic, sommes, assistés du secrétaire du district, transportés en l'église du ci-devant chapitre de l'église royale et collégiale de Sainte-Croix d'Étampes, où étant, nous avons, en présence desdits sieurs Chevallier, Fromentin, Girodeau et Empereur ci-devant chanoines dudit chapitre, procédé à la continuation dudit inventaire ainsi qu'il suit :

Chœur.

Le chœur est formé par huit arcades toutes boisées jusqu'à leurs ouvertures et cintrées avec ornemens et sculptures de bois doré, surmontées de chacune un tableau d'environ onze à

douze piés, sur différentes largeurs, dans leurs cadres de bois dorés, représentant divers sujets. Le bas desdites arcades est boisé en boiserie à panaux et garni de 17 stales hautes à droite et autant à gauche, plancheyiées et fermées aux deux extrémités, et 12 basses stales en bois aussi de droit et de gauche.

Le surplus du chœur est boisé à la même hauteur que les arcades ci-devant décrites.

Le fond du chœur est ouvert dans l'espace de trois arcades ornées d'une boiserie cintrée et garnie de chacune une grille prenant à trois pieds de terre de neuf à dix piés d'hauteur toutes surmontées d'un couronnement, le tout en fer à dessin et dont les ornemens sont dorés.

Au dessus de ces trois arcades sont trois tableaux peints sur toile de la grandeur des précédens, dans leurs cadres de bois doré.

Un banc de chantres couvert d'une tapisserie à fleurs de lis, fond bleu, fleurs de lis jaunes.

Un grand pupitre tournant sur un pié, le tout de bois, couvert d'un vieux tapis pareil à celui du banc des choristes, deux escabelles de bois pour les enfans de chœur, deux petits lutrins tournant sur une tringle de fer posée sur les stales hautes, cinq crachoirs.

Un pié en bois anciennement doré, avec pupitre en petite, branche de fer, quatre livres de chants dont deux antiphoniers, un graduel et un suplement et un psautier en mauvais état, un martirologe, un chandelier de fer pour le service du lutrin.

Sanctuaire.

Une forme pour assoir les prêtres officiaux, en bois, couverte d'une grosse tapisserie à points et d'une autre étoffe servant d'enveloppe en serge verte avec galons de fil blanc. Deux crédences couvertes de même étoffe que la forme et sur chacune un chandelier de cuivre jaune garnis de leurs souches.

Dans lesdites crédences un drap mortuaire de calmande fond noir, bandes et croix blanches, et la couverture de la forme et des deux crédences aussi en noir et même étoffe que le drap mortuaire.

Le maître-autel formé d'un massif en pierres, boisé sur les côtés avec chassis en fer, un devant d'autel dans ledit chassis en damas à fleurs cramoisies avec bandes en coton blanc réyé ayant sur l'autre face un damas blanc, derrière ledit devant d'autel un autre devant d'autel fond vert de camelot avec revers en damas rouge et bandes en or faux. Une nape d'autel couverte d'un tapis en serge verte, sur l'autel un gradin en bois et au milieu un tabernacle aussi en bois et sur icelui une croix garnie d'un christ en cuivre jaune, sur ledit gradin deux grands chandeliers de cuivre jaune garnis de leurs souches.

Derrière l'autel.

Deux chandeliers de pot, les cartons du canon, un pupitre d'autel, un tapis pour mettre sur le marche-piés de l'autel — 4 chandeliers pour matines en bois garnis de leurs bougeoirs en fer, un grand coffre de sapin fermant à clé et une banquette qui lui sert de marche-piés, dans lequel se sont trouvés les effets qui suivent : un devant d'autel de velours rouge cramoisi avec fleur de lis, étoiles, soleil, et franges en or fin, garni par derrière d'un velours cramoisi et blanc et galons d'or faux — un autre noir d'un côté en camelot noir et blanc et galons de coton noir et blanc, et sur l'autre face d'une étoffe de damas blanc et rouge avec galons or faux — un autre devant d'autel de camelot noir sur une face avec des bandes et galons blanc, un autre devant d'autel à deux faces, l'une de camelot violet, avec galons en coton violet et blanc, et sur l'autre face en damas violet avec bande de satin bleu avec galons blancs et violets — trois autres petits devants d'autel de tapisserie à points et à différentes couleurs avec bandes en or faux — deux coussins de velours cramoisi avec broderie en or faux, relevés en bosses — un livret en parchemin contenant les passions notées — un tapis violet en camelot pour couvrir la forme et les deux crédences.

Anti Chambre de la Sacristie.

La porte d'entrée en chêne à deux batans et les deux côtés boisés aussi en chêne — un étui en bois servant à renfermer la

croix, laquelle est en bois, couvert, savoir : le manche d'une feuille d'argent travaillé et le surplus en argent uni — une boîte portative pour mettre des cierges — une halebarde — un portemanteau — une robe de bedeau de drap violet avec sa plaque de cuivre argenté — une baguette en baleine garnie au milieu et aux deux bouts d'une plaque d'argent — une banquette en bois de chêne servant à introduire à l'escalier qui monte au chapitre — un cierge pascal.

Une armoire en bois dure avec un petit chapier scellé dans le mur et une autre au-dessus dans laquelle ne s'est rien trouvé — deux autres portemanteau et à iceux une aube d'enfants de chœur, de toile, une petite soutane en molton violet — une robe de bedeau de drap violet à petites manches, sans plaque — un bonnet caré — un balet de crin — plusieurs batons propres à faire des houssoirs — diférens autres avec éteignoirs — une forte porte en chêne avec son chambranle.

Sacristie.

Un grand banc long avec deux acoudoirs — un autre petit aussi avec acoudoirs et servant de coffre dans lequel ne s'est rien trouvé.

Deux porte manteaux — un porte chapes, le tout scellé dans le mur — une petite cuvette en cuivre rouge — deux paires de burettes d'étain — trois petits plats d'étain — une petite assiette de cuivre jaune — un rouleau de bois garni d'un essuie-mains — un portemanteau.

Un corps de table ouvrant en 4 parties fermant à une seule serrure, renfermant un chapier à 4 tiroirs tournans sur leurs pivots, 4 tiroirs à chaque bouts dudit chapier, surmonté d'une boiserie, le tout en chêne fermant à cinq serrures et ouvrant en 10 parties, surmonté au milieu d'une gloire et d'une croix, le tout doré, et un bénitier de cuivre — deux bonets carés.

Dans lesquels chapiers, armoires et tiroirs se sont trouvés les effets qui suivent : une chasuble — deux tuniques, — cinq chapes en damas blanc tout uni — une chape de damas rouge — deux chapes en calmande fine — une chasuble.

Une chasuble — une chape neuve — deux chapes, le tout en

damas blanc — trois chapes en camelot rouge pour les dimanches et fêtes — le noir composé de 4 chasubles, deux tuniques, 2 chapes en étamine noire et une chape en moire — trois chasubles rouges, trois vertes, trois blanches, deux violettes de différentes étofes et servant journellement.

De tout ce que dessus, il n'i a qu'une étole et une chape en velours cramoisi ornées de galons or fin, le surplus est en galons faux et galons de couleurs.

Neuf aubes dont 4 propres garnies en dentelles et cinq communes — 12 amics — 16 corporaux — 24 purificatoires — 6 cordons — 12 essuie mains — 12 palmes.

Argenterie.

Quatre calices et leurs pal pesans ensemble onze marcs six onces — deux encensoirs et une navette pesans huit marcs quatre onces — une tasse pour la quête pesant deux marcs quatre onces — un soleil — un saint Ciboire et deux petites croix pesant douze marcs deux onces.

La grande Croix ci-devant mentionnée et inventorié pesant neuf marcs et le baton cantoral six marcs¹.

Orgues.

Un buffet d'orgue de 4 piés de montre formant 8 piés, huit jeux dont quelques uns sont coupés avec tremblant, deux soufflets placés sur le sommier pour y mettre d'autres jeux — une chaise enfoncée de paille.

Ce jeu d'orgue est placé dans une tribune placée au-dessus de la grande porte d'entrée faite en arcade, laquelle est barrée, et une boiserie à panneaux.

Audevant de la principale porte d'entrée est une grille extérieure à barreaux droits ouvrante à deux vantaux et fermant à clé.

1. Le 10 avril 1790, le Chapitre avait envoyé à la Monnaie, par l'entremise de M. Héret, procureur de la Commune, un plat, deux burettes, pesant ensemble 3 marcs 30 onces 4 gros, plus 183 livres 18 sous 1 denier en espèces (Léon Marquis, *Les rues d'Étampes*, p. 152). Nous verrons plus tard le sort du surplus de l'argenterie.

Clocher.

Dans le clocher quatre cloches.

Dans une petite chambre à côté une horloge sonnant les heures et les demies.

Ici se termine la seconde journée d'inventaire; la suite en est renvoyée au 18 octobre suivant, à 9 heures du matin.

Il est à remarquer que s'il est question de tableaux, il n'est pas fait mention des statues relatées à l'acte de vente du 15 août 1792, et que l'acquéreur ne devait pas déplacer non plus que les tableaux, meubles et ornements. Nous verrons par la suite qu'en 1793 un grand nombre de ces objets, sauf les statues qui sans doute avaient été détruites comme « emblèmes de la superstition », était resté dans l'église et dans la maison des chanoines.

D'après ce qui précède, il est facile de nous rendre compte de l'agencement intérieur et de l'ornementation de l'église, ornementation peu luxueuse et qui semblerait démontrer que déjà la collégiale était un peu déchue de sa splendeur passée. La description du chœur en particulier est à retenir. Les boiseries du xvii^e siècle avaient fini par envahir à peu près toutes les parties disponibles, par boucher toutes les arcades et aveugler toutes les ouvertures. La disposition de plusieurs chapelles est également indiquée et marque sur le plan des points intéressants. Deux noms nouveaux s'y rencontrent, Sainte-Julienne et Saint-Claude, les autres ont été signalés au pouillé manuscrit rapporté par Léon Marquis, Enfin l'état de délabrement de certains ornements ou objets

meubles et la pauvreté de l'argenterie sont également des points qui ne sont pas sans avoir leur valeur.

Le 18 octobre, les commissaires continuent leur travail, ainsi qu'il suit :

Dans l'escalier qui conduit au chartrier.

Une porte pleine en chêne fermant ledit escalier, une petite armoire en bois de chêne fermant à clé dans laquelle ne s'est rien trouvé, — un brancard à rendre le pain bénit, — deux corbillons en osier, deux clayons aussi d'osier, un apui de rampe en bois.

Dans un grenier dont la porte en bois dur et fermant à clé, dans lequel ne s'est rien trouvé que deux tabourets ci-devant à l'usage des chantres.

Anti chambre du chartrier.

Une porte en bois de chêne fermante à serrure, un grand coffre en bois de chêne dans lequel ne s'est rien trouvé.

Chartrier.

Une porte en bois de chêne aussi fermante à clé — une grande armoire ouvrante à deux vantaux fermante à trois clés, ayant 4 planches dont moitié divisées en tablettes, le tout enfoncées en bois blanc, porte et corps aussi en pareil bois — un grand banc avec dos faisant face à l'entrée et retours de droit et de gauche de différens bois — une petite table sur son pié en forme de tréteaux — une autre armoire en bois blanc fermante à une seule serrure et clé, garnie de trois planches de bois blanc — un petit escabeau en bois — une grosse chaise enfoncée de paille.

Dans lesquels armoires se sont trouvés les titres et papiers qui suivent.

Cette partie de l'inventaire comprend deux cent cinquante-quatre articles où sont énumérés les titres

de fondation, les bulles, les contrats de donations, les transactions, pièces de procédure, réglemens, arrêts, qui racontent de l'origine à la chute l'histoire du célèbre Chapitre.

Ne pouvant avoir la prétention de reproduire ici cette longue et fastidieuse énumération, nous nous bornerons à citer au hasard de la lecture ceux des numéros qui nous paraîtront présenter le plus d'intérêt.

Titres et papiers.

Item, une transaction en parchemin du lendemain du synode de 1297, entre le chapitre et l'archidiacre d'Étampes, laquelle attribue une redevance de six livres au profit dudit archidiacre au lieu du gros d'une prébende qu'il réclamait, cotée pièce unique et inventoriée;

Item, cinq pièces du 19 août 1331 jusqu'au 8 mars 1679, qui sont règlement relatif au stage usité dans ladite église, renseignements et jugemens y relatifs, cotées et paraphées et inventoriées;

Item, trois pièces des 8 et 31 août 1462 et 25 février 1585, qui sont relatives aux droits du chapitre pour nomination de places de professeur au Collège de cette ville et à la chapelle de saint Jean-Baptiste desservie en l'église paroissiale de Saint-Basile;

Item, 10 pièces du 4 mai 1563 au 27 novembre 1656 qui sont lettres de provisions et de confirmation de la dignité de doyen et autres y relatives;

Item, 10 pièces des 25 juin 1501 et 28 juin 1650 qui sont semblables lettres pour la dignité de chantre et autres relatives;

Item, une sentence de l'officialité rendue entre le chapitre et les chapelains;

Item, 25 pièces de 1601 à 1775 qui sont relatives aux préséances dans les cérémonies publiques et prétentions relatives à la réception des mandemens de l'ordre et à leur distribution;

Item, 15 pièces de 1604 à 1696 qui sont lettres de *committimus* aux requestes du Palais, renseignemens, jugemens y relatifs et maintenues desdits droits;

Item, deux pièces qui sont relatives aux troubles éprouvés à Saint-Pierre le 20 juin 1665;

Item, six pièces qui sont arêts solennels de règlement du 1^{er} septembre 1694 et autres y relatifs rendus entre les 2 chapitres;

Item, le brevet de l'armorial du chapitre du 30 janvier 1699;

Item, un procès-verbal du 13 juillet 1620, d'ouverture de la grande chaise de Notre-Dame;

Item, un règlement de l'ordre pour l'acquit des obits pour les messes du chœur, fors et excepté les jours de dimanches et fêtes en date du 10 juillet 1703;

Item, 4 pièces qui font règlement de discipline pour l'élection des Boursiers et la reddition des comptes, datées du 10 mars 1623 au 5 décembre 1730;

Item, un règlement de discipline générale du 10 avril 1725;

Item, un titre de 1736 contenant élection de la confrairie de la Vraie-Croix, coté, paraphé et inventorié avec 3 autres pièces y relatives;

Item, 46 pièces qui sont lettres d'amortissement, quittances et pièces y relatives de 1236 à 1756;

Item, 15 pièces de 1100 à 1582 qui sont titres d'anciens droits et privilèges des abés et couvent de Morigny;

Item, 12 pièces qui sont quittances d'amortissement et autres y relatives de 1300 à 1700;

Item, trois pièces qui sont copies signifiées des décrets de suppression de la manse abbatiale, monacale, et offices claustraux de l'abbaye de Morigny, et union de partie des biens d'iceux à la manse du chapitre, lesdits décrets en date des 10 août, 24 septembre 1743, 22 janvier 1744, et l'arrêt d'homologation du 4 avril 1746;

Item, cinq pièces de 1769 à 1770 qui sont pièces relatives à la suppression du doyenné de dix prébendes et de la chapelle de la Madelaine;

Item, trois pièces qui sont suppression du prieuré de Saint-

Martin et union des biens et droits en dépendans à la manse du chapitre, au nombre desquelles est le décret du 4 mars 1773 et arrêt d'homologation du 13 août suivant;

Item, trois pièces qui sont arrêts du Parlement du 27 avril 1785 confirmatif de l'arrêt d'homologation d'union du prieuré de Saint-Martin à M. de Tressan lors abé de Morigny et d..., d'après son collatoire et deux originaux de son direction (*sic*) des 4 et 7 mai suivans y joins;

Item, huit pièces qui sont prise de possession du prieuré de Saint-Martin du 19 juillet, requête du chapitre du 6 septembre suivant et 6 décembre 1786, arrêt provisoire du 6 septembre 1785, arrêt par défaut du 2 août 1786, arrêt du grand Conseil du 23 décembre audit an, confirmatif de l'arrêt d'homologation contre M. l'évêque de Macon soi disant indultaire, signifié à domicile le 31 janvier 1787, et l'original de la dite signification;

Item, .. pièces qui sont lettres, quittances d'amortissement et autres pièces relatives de 1236 à 1710;

.

Item, six pièces qui sont contrats d'acquisitions et baux à loyer concernant une maison et jardin S^t-Mars de 1556 à 1770 dont le dernier est un bail à vie fait par le chapitre au s^r abé Girodeau de ladite maison moiennant 120 ₛ à la charge des cens et des réparations usufruitières¹

A partir de cet article s'allonge une interminable série de titres de propriété des terres, biens et maisons situés à Étampes et sur diverses communes, pièces relatives aux dîmes, aux cens, aux rentes, déclarations à cause de mouvances, etc., etc., le tout se référant à Sainte-Croix, à Morigny et à Saint-Martin.

1. S'agirait-il ici de cette maison sise au coin de la rue Saint-Mars et de la rue Saint-Jacques, dite maison de Saint-Mars, ayant appartenu en dernier lieu à M. le D' Bourgeois?

Au milieu de cet amas de contrats et papiers remontant à 1212, 1219, 1223, 1414, etc., etc., nous lisons :

Item, pièces de 1336 à 1748, qui sont titres de 6 ₒ 6 s. 3 d. de cens annuel à prendre sur les bâtiments, jardin et dépendances du *Séjour*, péyable par M. Philipès d'Orléans, à cause de son domaine engagiste d'Étampes, péyable le 1^{er} octobre ;

Item, pièces qui sont titres de 18 s. 9 d. de pareil cens à prendre sur l'emplacement de l'ancienne Boucherie, peyable comme dessus ;

Item, pièces de 1472 et 23 septembre 1747, qui sont titres de 1 ₒ 2 s. 6 d. de pareil cens annuel à prendre sur l'hôtel commun de cette ville, de 12 s. 6 d. de pareil cens sur le port neuf [ou pont neuf] et 2 ₒ 10 s. de rente foncière de bail d'héritage à prendre sur la partie dudit Hôtel-Dieu, le tout péyable le 1^{er} octobre par MM. les maire et officiers municipaux ;

Item, anciens titres qui établissent le droit d'usage de 15 pièces de tapisseries dans l'église de Notre-Dame ;

Enfin l'inventaire se termine, après l'énonciation de nombreux titres, par les articles suivants :

Item, 45 volumes reliés qui sont anciens terriers des ci-devant seigneuries de Sainte-Croix, des religieux de Morigny et du prieuré de Saint-Martin y réunies, le 1^{er} en date de l'année 1451 et le dernier de 1777 ;

Item, deux volumes reliés qui sont terriers des censives dudit chapitre de Sainte-Croix et de Morigny, faits par M. François Vénard, notaire à Étampes en l'année 1775 ;

Item, un volume relié contenant recueil de différentes déclarations passées ou profit du sieur prieur de Saint-Martin depuis le 25 janvier 1738 jusqu'au 30 juin 1773 ;

Item, a été inventorié un état des fruits et revenus du chapitre de Sainte-Croix, signé desdits ci-devants chanoines, en date du 22 de ce mois, lequel est demeuré annexé à ces pré-

sentes après avoir été de nous présentement paraphé au bas des 10 pages qu'il contient.

Il résulte de cet état que les prix de location s'élevaient à environ 10940 livres, plus un certain nombre de sacs de blé, setiers d'orge et d'avoine, et une quantité respectable de poulets et chapons. Quant aux rentes, elles ne dépassaient guère 325 livres et quelques muids ou setiers de froment, méteil, seigle et avoine.

Toutes ces sommes sont allées grossir la dette du budget des cultes.

Mais lisons la fin de l'inventaire qui se termine le 23 octobre à la vacation du soir :

Et après qu'il ne s'est plus rien trouvé à comprendre au présent inventaire, les meubles, effets, argenteries, linges et ornemens sont restés en la garde et possession desdits sieurs Chevallier, Desforges, Fromentin, Empereur et Girodeau, qui s'en sont chargés pour les représenter à toutes réquisitions.

Quant aux titres et papiers, ils ont été à l'instant enlevés et déposés aux archives du district, et a le sieur Fromentin déclaré qu'il y a des titres concernant la propriété de deux pièces de terre à Boissy-le-Sec ès mains du sieur Henryon de Paincy, avocat en parlement, à cause d'une difficulté entre le ci-devant chapitre et le ci-devant seigneur de Boissy.

Et d'autres titres concernant une rente de 3 ₛ 11 s. due par Paris le Dévot, ès mains M^e Pineau, procureur à Étampes.

Fait et arrêté lesdits jour et an. Ainsi signé : Chevallier, Desforges, Fromentin, Girodeau, Empereur, Sagot, Héret, Vénard, Charpentier, président, et Crosnier, secrétaire.

C'en est fait. Tous les biens de l'ancienne Collégiale, toutes les libéralités faites au cours des siècles au chapitre, toutes les fondations pieuses que des

mourants ont laissées derrière eux pour le salut de leurs âmes, l'argent des obits, des anniversaires, des messes, tout cela est remis entre les mains des administrateurs du district qui ne vont pas en respecter la destination primitive. Déjà les titres et papiers sont enlevés; le mobilier reste en place mais pour peu de temps.

En attendant sa dispersion, la dernière étincelle de vie religieuse qui tremblotait encore dans ce flambeau agonisant va définitivement disparaître. Les dernières heures de l'église ont sonné; le procès-verbal suivant va nous indiquer comment se sont écoulées ces minutes suprêmes :

Aujourd'hui 28 décembre 1790, quatre heures de relevée, nous Théodore-Alexis Charpentier, président du district, Jean Sagot, Louis-Marin Vénard et Pierre-Antoine Duverger, administrateurs, sommes avec M. le Procureur syndic, assistés du secrétaire du District, entrés en l'église de Sainte-Croix d'Étampes où, étans montés dans le lieu où se tenait le chapitre, nous y avons trouvé MM. Chevallier, Desforges, Fromentin, Empereur, Girodeau et Jacques de Malleville, cidevant chanoines de Sainte-Croix, et leur avons fait lecture de l'article 20 du décret du 12 juillet 1790, sanctionné le 24 août dernier, et de la délibération du Directoire de ce jourd'hui matin, contenant notification dudit décret, à ce qu'ils n'en ignorent, et ayens à cesser leurs offices à compter de ce jour, lesquels ont déclaré qu'en acquiesçant à l'exécution dudit décret, ils déclaraient qu'ils cesseront à compter de cet instant tout office en ladite église, et qu'ils consentaient que le surplus de l'arrêté dudit district fût exécuté selon sa forme et teneur, au moien de laquelle déclaration nous avons en leur présence procédé au récolement des meubles, effets, linges, argenteries et autres effets compris dans l'inventaire des 13, 18, 20, 22, 23 octobre derniers, et de ce récolement il en est résulté que le tout s'est

trouvé en nature : la majeure partie des effets mobiliers étant dans ladite église de nature transportable ont été montés et mis dans la chambre ci-devant capitulaire, l'argenterie décrite audit inventaire à l'exception d'un calice, sa patène et un ciboire, et d'un soleil, ont été également montés dans ladite chambre et mis dans l'armoire de l'entrée servant aux archives, et fermant à trois serrures et à 3 clés, et ladite armoire ayant été fermée, et les 3 clés remises au secrétaire du district, il a été aposé 3 bandes de ruban de fil blanc traversantes chacune desdites trois serrures et aux extrémités d'ycelles nos scellés consistant dans le cachet du district, il a été posé par Tabart, menuisier à Étampes, deux planches au-dedans de ladite chambre sur la croisée donnant en icelle et apliquées sur le dit chàssis, attachées avec quatre clous, pour procurer la plus grande sûreté au contour de ladite chambre.

Quant au calice et au ciboire et au soleil, le 1^{er} est resté dans la sacristie, le 2^e dans le tabernacle afin de faire consommer demain les hosties, et se sont lesdits chanoines soumis de les rendre et représenter demain après la messe avec le soleil.

Ensuite sommes sortis desdites archives et avons fait fermer la porte donant dans l'antichambre avec les clefs remises à notre secrétaire, et avons aposé une bande de ruban de fil blanc traversant la serrure de ladite porte et aux deux extrémités nos scellés.

Sortis de l'antichambre, nous avons fait fermer la porte avec la clef à nous représentée et remise à notre secrétaire, descendus dans la sacristie, nous avons fait fermer toutes les armoires décrites en l'inventaire avec les clés à nous représentées et remises au secrétaire au nombre de deux, et nos scellés ont été aposés sur l'armoire au-dessus du chapitre, sur les deux autres collatérales consistant en trois bandes de ruban de fil, traversantes chacune des vantaux desdites trois armoires et les serrures, et au bout de chacunes desdites bandes nos scellés, et avoir fait fermer le chapier étant au-dessous avec la clef à nous représentée, et aussi remise à notre secrétaire, sur lequel nous avons posés une bande de ruban de fil, traversant la serrure, et aux deux extrémités d'ycelles nos scellés, et a le sieur Des-

forges déclaré qu'il se trouverait demain 9 heures en ladite église à l'effet d'y célébrer la messe, à laquelle heure nous avons continué le présent procès-verbal, à laquelle heure il a volontairement pris intimation.

Et sont tous lesdits effets et nosdits scellés ainsi que les portes d'entrée de ladite église restés en la garde d'Alexis Langlois, dit Michaut, cordonnier, demeurant à Étampes, rue du Puits-de-la-Chaine, que nous avons établi pour gardien aux rétributions de droit, lequel s'est volontairement du tout chargé et soumis de les représenter quand il sera requis; à ce moien lesdits sieurs Chevallier, Desforges, Girodeau et Empereur se sont et demeurent déchargés des effets à eux ci-devant confiés.

Fait et arrêté lesdits jour et an. Ainsi signé :

Desforges, Fromentin, Girodeau, de Malleville, Empereur, Alexis Langlois, Duverger, Sagot, Venard, Charpentier, président, et Crosnier, secrétaire.

Le dernier acte de la tragédie est proche et les cloches qui convoquent les fidèles à la dernière messe sonnent un glas funèbre qui doit retentir bien douloureusement dans le cœur de plus d'un.

Écoutons le récit de cette étape définitive :

Et le 29 décembre 1790, neuf heures du matin, nous Président, administrateurs, procureur syndic et secrétaire du district soussignés, nous sommes transportés en ladite église Sainte-Croix, dont l'ouverture nous a été faite par ledit Langlois, gardien; avons reconu notre scellé aposé au dessus du chapier sur les portes de l'armoire étant au milieu sains et entiers. M. Desforges ayant célébré la messe et consommé les hosties, il a représenté le calice, le soleil tiré de ladite armoire et le ciboire qu'il a oté du Tabernacle, avons en conséquence réaposés nos scellés sur ladite armoire, et ouverture faite des archives après reconaissance faite des scellés à la porte, nous avons reconu les 3 scellés aposés sur l'armoire dudit chartrier

sains et entiers; eux levés, l'armoire ouverte, lesdits vases y ont été déposés, l'armoire fermée, les clés remises au secrétaire, nos scellés ont été rétablis; sortis de la pièce, la porte ayant été fermée avec la clé remise à notre secrétaire, nos scellés ont été sur icelle également réaposés comme ci-devant. Descendus dans la sacristie, nous avons fait apliquer en dedans d'icelle et sur la croisée donant sur le jardin occupé par Hautin deux planches clouées par Tabart, menuisier, sur le chassis de ladite croisée. Avons aussi aposés deux scellés sur les portes en face de ladite croisée après l'avoir fermée à clé et à verroux, lesdits scellés embrassant la porte et le chassis de ladite porte posés avec bandes de ruban de fil et au bout d'yceux nos scellés; avons ensuite fait fermer la porte de la sacristie dont nous avons remis la clé audit Langlois, lequel s'est de nouveau chargé tant de ladite clé que de celles de l'église et de nosdits scellés et a promis de représenter le tout à toute réquisition.

Fait et arété lesdits jour et an, et s'est ledit sieur Desforges retiré.

Quels durent être les sentiments des personnes qui assistèrent à cette cérémonie dans cet instant où pour la dernière fois se célébrait la messe, dans ce beau vestige d'architecture du XII^e siècle? Songèrent-ils au passé de ce grand corps que la tombe venait de recevoir pour jamais?

Quels durent être surtout les sentiments qui agitèrent l'âme de l'abbé Desforges au moment de la dernière consécration?

Une curieuse et savante étude de notre collègue Paul Pinson nous montre ce prêtre, entré sans vocation dans l'état ecclésiastique, tombé bientôt dans l'erreur, emprisonné à la Bastille pour la publication d'un ouvrage aussi bizarre que subversif sur le

mariage des prêtres¹; puis, une fois grâcié, se livrant à un nouveau genre d'excentricité en inventant une *gondole volante* avec laquelle il fit, sur la colline de Guinette, une chute qui blessa l'homme et tua son crédit, déjà miné par les sarcasmes des auteurs contemporains; enfin, revenu de ses erreurs, effrayé du levain révolutionnaire qu'il voyait fermenter, reconnaissant le mal que ses sophismes allaient causer au clergé, faisant amende honorable et mourant assez tôt pour ne pas voir démolir la Collégiale où il avait passé ses premières années et où il était venu cacher sa vieillesse repentante².

C'est lui, dit notre érudit collègue, qui but le calice jusqu'à la lie et son *mea culpa* dut être profond et sincère, car il s'était rendu jadis grandement complice de ceux qui à l'heure présente savaient les bases de la société religieuse; et c'était un peu son œuvre à lui que cette plante malsaine dont il commençait à voir mûrir les fruits amers.

Il vivait encore lorsqu'en 1791 il fut procédé à la levée des scellés et au transport des effets mobiliers au district. Voici le procès-verbal de cette dernière opération, consigné à la suite de ceux que nous venons de relater :

Aujourd'hui quatorze juillet mil sept cent quatre-vingt onze, une heure de relevée, nous Louis Marin Venard, administrateur

1. *Avantages du mariage et combien il est nécessaire et salutaire aux prêtres et aux évêques de ce tems ci d'épouser une fille chrétienne* (Bruxelles, 1758, 2 vol. in-12).

2. P. Pinson, *Un excentrique au XVIII^e siècle; Étude biographique sur l'abbé Desforges, chanoine de l'église collégiale de Sainte-Croix d'Étampes (1723-1792)* (Paris, Champion, 1897, in-8°).

du Directoire du district d'Étampes, sommes avec M. le Procureur syndic, assistés de Jean-B^{te} Michel Quinton pour l'empêchement du secrétaire, transportés en l'église du ci-devant chapitre de S^{te}-Croix d'Étampes, à l'effet de procéder à la reconnaissance et levée des scellés aposés par le Directoire le 28 décembre dernier et faire l'enlèvement de l'argenterie, linges et ornemens de l'église, où étans entrés dans ladite église, les portes en ayant été ouvertes par Alexis Langlois, gardien établi à la conservation des dits scellés, pour ce averti, sommes montés dans la chambre ci-devant capitulaire, la 1^{re} porte ouverte, avons reconnu nos scellés aposés sur la porte d'entrée de ladite chambre capitulaire sains et entiers.

Entrés dans ladite chambre, avons reconus les scellés aposés aux extrémités des 3 bandes de ruban de fil transversans les 3 serrures de l'armoire étant en icelle sains et entiers. Ouverture faite de l'armoire avec les clés représentées par le commis au secrétariat, *les effets et papiers renfermés en icelle en ont été extrais et portés au district pour y être déposés.*

Avons ensuite fait refermer tant ladite armoire que la porte de la chambre et antichambre, et en avons remis les clés audit commis au secrétariat.

Descendus dans la sacristie, ouvertures faites de la 1^{re} et 2^e porte avec les clés représentées par ledit Alexis Langlois, gardien, entrés en icelle, avons reconus les scellés aposés sur la fermeture des armoires formant le chapier et audessus d'y celui, et celui aposé, sur la porte étant en face de la croisée ouvrante sur le jardin du nommé Hautain sains et entiers. Ouverture faite dudit chapier et des armoires étant au-dessus, *tous les effets, vases et argenteries qui y ont été renfermés par le procès-verbal dudit jour 28 décembre dernier en ont été extrais et déposés au district.*

Ce fait, le chapier, l'armoire étant au-dessus, les portes de la sacristie et d'entréc ont été refermées et les clés remises audit s^r Quinton pour être déposées au district, au moien de quoi ledit Alexis Langlois n'ayant plus d'objets confiés à sa garde, a remis audit s^r Quinton les clés des portes d'entrées de ladite église : dont et du tout il demeure ainsi que de sa garde

déchargé; et le surplus des autres effets décrits en l'inventaire qui sont bancs, chaises, boiseries et tableaux scellés dans le mur et non transportables, sont restés ès lieux et endroit où ils ont été trouvés lors de leurs descriptions.

Fait et arêté lesdits jour et an, et ainsi signé :

Venard, Heret, et Quinton, en l'absence du secrétaire.

Il ne nous reste plus qu'à nous préoccuper du sort des divers objets dont nous venons de voir l'enlèvement au District. Que sont-ils devenus? A quelle époque ont-ils été définitivement dispersés?

En ce qui concerne l'argenterie, un procès-verbal d'envoi à la monnaie par les membres composant le Directoire, en date du 9 août 1792, porte l'indication suivante :

CHAPITRE SAINTE-CROIX.

	Vermeil.
Un baton cantoral, une grande croix sans le manche, le christ et les agréments de ladite croix, deux autres petites croix, deux calices, deux patènes et un soleil, le tout en vermeil, pesant ensemble 28 marcs 3 onces 2 gros.	<u>28.3.2</u>
	Argent.
Plus deux calices, deux patènes, un ciboire, une tasse à quêter, deux encensoirs, deux navettes garnies, deux cuillères et chaînes, et le manche de la grande croix, le tout non doré, pesant 25 marcs 6 gros.	<u>25.0.6</u>

Pour une partie du mobilier et les objets scellés au mur de l'église, il restait encore postérieurement au 25 avril 1793 les divers articles consignés en l'état estimatif suivant :

État des effets restant à vendre dépendans du ci-devant chapitre Sainte-Croix d'Étampes et réservés en l'église et en la

maison du chapitre et dont l'estimation a été faite par les citoyens Tabart, menuisier, Vaquin, serrurier, en présence de moy (Vanaud?) administrateur du district d'Étampes, conformément à la loi du 25 avril 1793, concernant la vente du mobilier des propriétés nationales.

	Livres.
1. Premièrement les lambrits du santuaire depuis les deux portes estimés à la somme de	60
2. Les archivolle au dessus du susdit lambrit et au dessus des stalles estimés.	120
3. Les stalles des deux cottés du cœur	150
4. La boiserie et le marchepied, le tabernacle ¹ et les deux gradins, le coffre qui est derrière et les deux crédense estimés à la somme de.	48
5. Les onze tableaux ² et leurs cadres et les tour ronde, estimés à	150
6. La tribune et le bufet d'orgues estimé à.	300
7. Le banc d'œuvre ainsi que la boiserie qui en dépend.	72
8. La chaire et son escalier estimés à la somme de. .	24
9. La boiserie des deux autels de droite et de gauche, sans y comprendre les grilles et les corps d'autel en pierre	60
10. Les deux corps d'autel en pierre.	60
	1044
<i>A reporter</i> . . .	1044

1. Ce tabernacle est encore à Étampes dans la famille d'un sieur Monnet, dont le père vivait aux environs de l'église à laquelle nous trouvons qu'il payait une petite rente.

2. L'église Notre-Dame possède six grandes toiles que l'on dit provenir de Sainte-Croix et données par la famille Marin dont un ancêtre avait acquis une portion de l'église. Il y avait établi cette maison où nous avons signalé un curieux fragment d'entablement et de corniche dominant une grande fenêtre. Ces tableaux, qui paraissent remonter à la fin du xvii^e siècle ou aux premières années du xviii^e, représentent : *La Cène, Le Christ au jardin des oliviers, l'Ecce Homo, Jésus rencontrant les filles de Jérusalem, la Descente de croix, et la Résurrection*. — Dans l'église Saint-Basile un tableau, placé au-dessus de la porte de la sacristie et don de la famille Marin, provient également de la collégiale. Il représente les *Disciples d'Emmaüs*, d'après Léonard de Vinci.

	Livres.
<i>Report</i>	1044
11. Le tambour de la porte du côté de la rue de la Savatterie.	50
12. Le tambour de la porte collatérale à droite de la grand porte d'antrée	50
13. Une devanture d'armoire dans l'aile du côté de la rue de la Savatterie, et les tablettes qui sont dedans	48
14. Dans la même aile un banc et le fonds	15
15. Derrière le cœur à conduire depuis la rive à gauche de l'autel du milieu, il se trouve un confessionnal, un autel et les boiseries qui en dépendent.	72
16. L'autel du milieu, un confessionnal, un autel à droite et les boiseries qui en dépendent	90
17. Lambri d'apui qui est au bas des grilles derrière le cœur du côté du cul de lampe estimée à la somme de	60
18. La chapelle de S ^{te} Julienne, le lambri, la grille de l'autel et parquet.	120
19. Dans la sacristie un chapier, les corps de tiroirs à côté et les armoires, au-dessus le marche pied et les porte-manteaux.	140
20. Dans l'antrée de la sacristie quatre corps d'armoire, savoir un au bas de l'escalier et les porte manteaux	18
21. Dans le chapitre une armoire à gauche de la porte, une à droite et les bancs au pourtour et les deux tables, un vieux coffre, dans l'entrée du dit chapitre	50
TOTAL.	<u>1757</u>

SERRURERIE.

	Livres.
1. Premièrement les grandes portes du cœur estimés à la somme de	300
2. Les grilles d'apuis et la porte romaine du milieu	300
<i>A reporter.</i>	<u>600</u>

	Livres.
<i>Report.</i>	600
3. Les trois grilles du fond du cœur.	150
4. La porte d'entrée du côté de la rue de la Savatterie.	100
5. Lot et les poix et cord estimés à la somme de	100
	<hr/>
TOTAL.	950
	<hr/> <hr/>

Et ne s'étant plus rien trouvé à estimer, nous avons clos et arrêté le présent état que les dits Tabart et Vaquin ont signé avec nous.

Signé : TABART.

Nous n'avons pas le procès-verbal de cette visite postérieure de beaucoup, on le voit, à l'adjudication du bâtiment, qui porte la date du 15 août 1792, et l'on comprend maintenant l'obligation imposée à l'acquéreur de ne point enlever les *tableaux, statues, meubles et ornements qui étaient dans l'église ou dans la sacristie.*

Quant aux titres et papiers, ils sont loin d'avoir tous été recueillis dans leur dépôt naturel, les Archives départementales de Seine-et-Oise.

Tels sont les faits que nous avons pu faire revivre à l'occasion des fouilles récentes pratiquées sur l'emplacement de Sainte-Croix d'Étampes.

MAXIME LEGRAND.

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE SAINTE-CROIX, D'ÉTAMPES

II

LES CLOCHES EN 1791-92

Les « Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais » ont donné en 1901 une courte analyse des fouilles opérées au cours de l'année 1895 sur l'emplacement de l'ancienne église « royale et collégiale de Sainte Croix d'Estampes » (1). Dans ce rapide procès-verbal nous avons noté au passage la découverte, en un point indiqué sur le plan dressé *ad hoc*, et qui se trouve localisé dans la première travée à gauche en entrant par le grand portail, proche l'escalier du clocher, de nombreux débris de cuivre et de bronze mêlés à des scories cupriques, des cendres et des restes de creuset. Voici d'ailleurs ce que nous écrivions à l'époque :

« Enfin sur le sol, on releva une main de statue en bronze, « tenant un livre ouvert, d'un travail remarquable, une cuiller à « encens en bronze, une monnaie (coupée en deux) d'Auguste et « d'Agrippa au type du *Colonia Nemausus*, provenant certainement « des terres rapportées (2), et enfin, spécialement, entre les points

1. Notes pour servir à l'histoire de l'Eglise Collégiale Sainte Croix d'Estampes 1901. — T. XIX, pp. 240 à 289.

2. Cette demie monnaie provient peut-être d'une tombe de l'époque Gallo-Romaine antérieure à l'établissement de l'Eglise S^{te} Croix. La coutume antique de placer dans la bouche des morts le prix du passage de la barque à Caron s'est longtemps continuée. On signale

« M. N. O. du plan, une quantité considérable de scories de bronze, « mêlées à des charbons, à des morceaux de fer calciné, à de la « cendre et *jusqu'à un morceau de cloche* encore intact, mesurant « environ $0,11 \times 0,09$, sur $0,02$ d'épaisseur. Au milieu de ces dé- « bris on releva encore de nombreux fragments de creuset écartant « toute idée d'incendie et démontrant qu'on avait fondu sur place « les cloches de l'Eglise ».

A la vue de tous ces débris localisés en un seul point nous nous étions demandé, si les résidus en question provenaient de la refonte sur place, dans les annexes de l'Eglise, vers la rue Sainte-Croix (jadis de la Savatterie), d'une cloche devenue hors d'usage à une époque quelconque, ou s'ils provenaient de la fonte en 1793 des cloches, statues, chandeliers et autres objets mobiliers de cuivre et de bronze, alors que Couturier, envoyé à Etampes par la Convention, dirigeait sur Paris des voitures entières de plomb, fer, cuivre et argenterie venant des églises dépouillées, de la ville et des environs.

La lecture des « Procès-verbaux des séances de la Société Française de Numismatique » de l'année 1907 ⁽¹⁾ ouvre un nouvel horizon à nos hypothèses. Et comme l'hypothèse actuelle — si elle venait jamais à s'appuyer sur un document écrit, enfoui quelque part dans les Archives — aurait cela de séduisant qu'elle continuerait dans une certaine mesure la tradition d'*Etampes-atelier-monétaire* ⁽²⁾ nous ne pouvons résister au désir de l'exposer succinctement.

L'article en question émane de MM. Bordeaux, Blanchet, Bouclier et Sudre dont la compétence en pareille matière est universel-

de ces monnaies coupées dans un grand nombre de cimetières de l'époque mérovingienne à Hermes près Beauvais (Cf. Mémoires de la Société Académique de l'Oise, T. XI, 1880) au Mont-César (Fouilles de 187 p. 115), en Normandie (La Normandie souterraine par l'abbé Cochet, p. 356) dans la Côte d'or (Baudot, p. 206). Chose à remarquer, ces Moyens-bronzes coupés sont presque tous, pour ne pas dire tous, des moyens-bronzes au type d'Auguste et d'Agrippa — *Colonia Nemausus* — plus rarement des colonies de Copia et de Vienne. La coupure s'est opérée entre les deux têtes de manière à laisser chaque effigie intacte en signe de respect pour l'autorité impériale. La Revue Numismatique a signalé le fait de la division de monnaies romaines destinées à produire des espèces divisionnaires en harmonie avec le système monétaire Gaulois. D'après M. A. Blanchet ces monnaies coupées étaient des marques d'engagement, des « Symboles » pour la conclusion d'un marché, mais aussi de véritables monnaies divisionnaires (Cf. Revue Numismatique, Année 1897, 4^e série, T. I, p. 1.

1. Revue Numismatique, 4^e série, T. XI, 1907, p. 1 et suiv.

2. Un article sur la Monnaie d'Etampes est actuellement sous presse à la Revue Numismatique, et sera suivi bientôt d'un travail plus complet sur l'atelier monétaire d'Etampes.

lement reconnue et appréciée. Il a trait à des « documents manuscrits et imprimés de leur collection permettant d'éclaircir dans une large mesure la question de la fabrication des monnaies, soit frappées, soit coulées en métal de cloche ». Nous allons l'analyser le plus brièvement possible.

« Le 29 Août 1790 — disent ces Messieurs — les Etats généraux « délibérèrent pour la première fois, sur le projet de fondre les cloches et de les convertir en monnaies. Le comité des finances « déclara qu'il était de son devoir de dissiper l'erreur du public consistant à croire à la possibilité de fabriquer du numéraire avec la « matière des cloches : car ce métal est cassant et ne peut supporter « l'opération de la frappe ». Il ajouta que ce serait une opération déplorable et que si l'on faisait de la *monnaie coulée* en métal de cloche, il n'y aurait pas d'espèce plus détestable et présentant aux faux monnayeurs plus de facilités pour l'imitation (1).

« Mais l'erreur et surtout l'engouement populaire l'emportèrent « de temps à autre sur les conclusions sérieuses du Comité ». « Les « questions se posant à ce sujet furent reprises successivement sous « différentes formes ».

Le principe de la fabrication des monnaies soit *coulées* soit *frappées*, en métal de cloche, ainsi posé, MM. Bordeaux, Blanchet, Bouclier et Sudre en examinent attentivement les phases et leurs conclusions aboutissent à cette constatation que : s'il y a eu *coulage* de monnaies en métal de cloche, soit par l'industrie privée, soit par des faussaires — et ce dernier point n'est pas douteux, — la fabrication officielle s'est effectuée par la *frappe*. Mais suivons un peu leur raisonnement qui nous ramènera tout naturellement à ce qui a pu se produire à S^{te} Croix d'Étampes.

Les 9-15 avril 1791 l'Assemblée s'occupe des monnaies d'or et d'argent et décide que les nouvelles pièces de 30 et de 15 sols porteront au revers le Génie de la France. Pour le revers des monnaies de cuivre on arrête un faisceau traversé par une pique surmontée du bonnet de la Liberté, le tout dans une couronne de chêne.

Les 17-20 Mai de la même année, une loi enjoignit de faire fabriquer dans les hôtels des monnaies du royaume, la quantité d'espèces de cuivre suffisante pour l'échange des petits assignats (2). Le 15 juin la fabrication de la monnaie de cuivre et celle du numéraire en métal

1. *Op. cit.*, p. L.

2. DEWAMIN, *Histoire du numéraire*, p. 110. Coll. P. Bordeaux, *op. cit.*, p. LI.

de cloche n'était pas sérieusement commencée car on s'en plaint. A la suite de la discussion l'Assemblée Nationale écoute les propositions du député Cussy tendant à recourir au « moulage » pour la fabrication des pièces en métal de cloche, en employant les anciens types, pour attendre les nouvelles pièces. Le 24 juin 1791 un décret inséré dans le *Moniteur* du surlendemain 26 juin contient les dispositions ci après :

ART. 1. — *Les cloches* des églises supprimées seront *fondues et coulées en monnaies* au type décrété par l'Assemblée Nationale le 9 Avril 1791 à raison de 24 pièces de un sou et de 48 demi-sous à la livre.

...Art. 6. — Les pièces servant à former les matrices seront en cuivre rouge frappées à la monnaie en quantité suffisante pour *hâter l'opération du moulage* (1).

Les députés ayant compris le danger résultant de la circulation de monnaies « moulées » rendirent successivement plusieurs lois qui furent conçues dans un esprit tout à fait contraire à ces dispositions. L'une du 3 Août 1791 décida que « le métal des cloches serait allié à une portion égale de cuivre pur et que les *flaons* qui en proviendraient seraient *frappés* en pièces de 2 sols à la taille de 10 au Marc, de un sol et un demi-sol, en proportion de taille correspondante ». L'autre des 3-6 Août maintint aux Hôtels des monnaies du royaume le privilège de fabriquer les espèces divisionnaires. La commission des monnaies établit, dans une instruction, des règles pour la fabrication des flaons et des lames à l'aide de la matière des cloches (2). Cette instruction faisait appel à « l'industrie privée » pour le moulage, non pas des monnaies, mais simplement des lames de métal de cloche, et pour la fourniture de ces lames aux ateliers monétaires « qui les recevront ou les couperont en flaons séparés, de façon à ce que ces derniers soient ensuite soumis à la frappe officielle du gouvernement ».

Ce document de 7 pages, ajoutent les mêmes auteurs, fournit tous les renseignements nécessaires pour la fonte de la matière des cloches, pour la formation des couches matrices, en sable, de dimensions appropriées, et pour le coulage du métal.

Ces « renseignements », très intéressants, consignés dans l'étude où nous puisons si largement n'ont qu'indirectement rapport avec

1. Réimp. de l'ancien *Moniteur*, vol. 8, p. 753. DEWAMIN, *Hist. du num.*, p. 120, *op. cit.*, p. LIII.

2. Coll. P. Bordeaux, *op. cit.*, p. LIV.

la question qui nous occupe. Nous en voulons néanmoins retenir ce point, à savoir : qu'aux termes de l'art. 11 de la loi du 6 Août 1791 « pour la fabrication des nouvelles espèces, le métal de cloches « devait être *allié à une portion égale de cuivre* et que les *flans* qui « en proviendraient seraient *frappés* ».

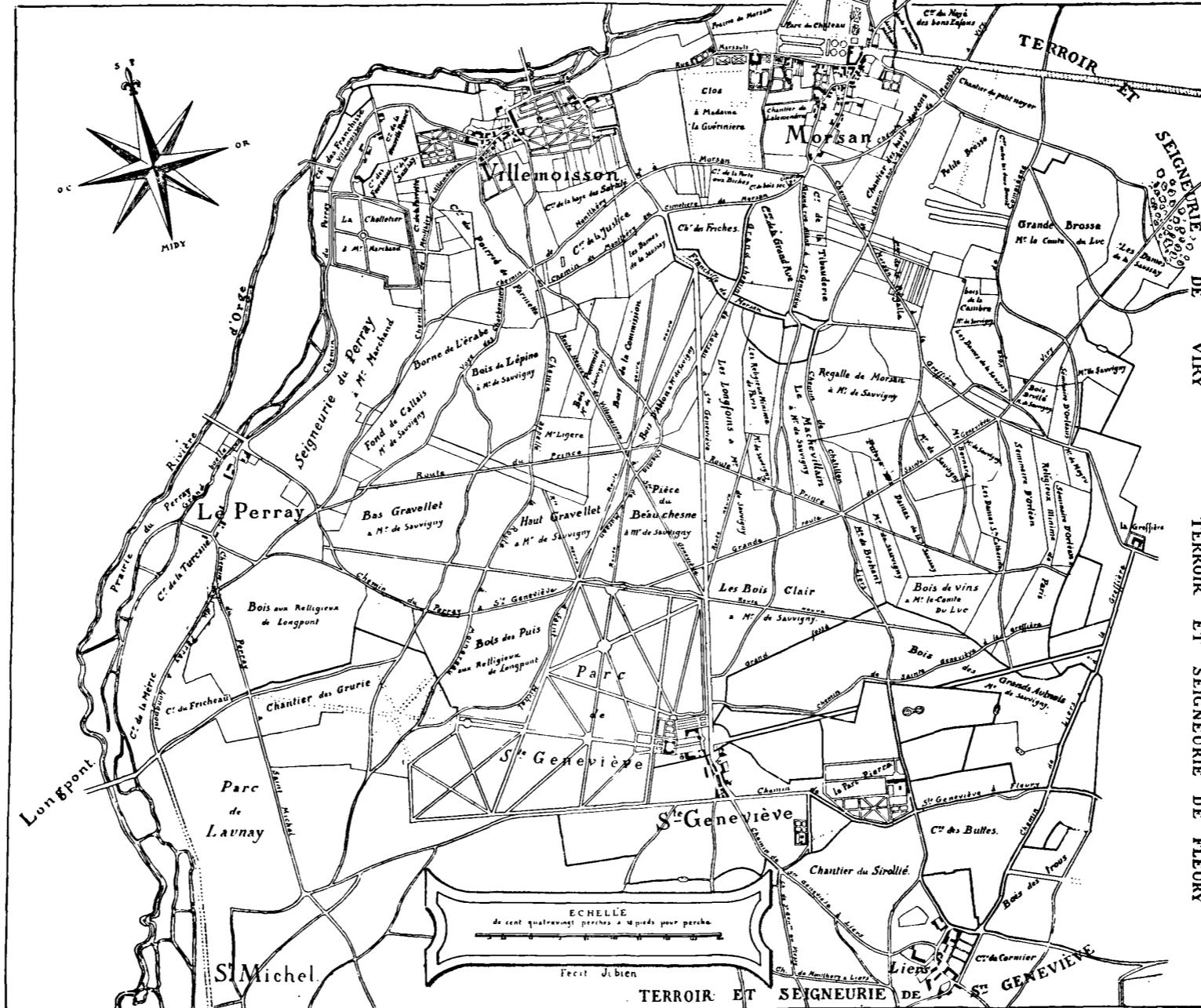
Cette particularité n'expliquerait-elle pas l'opération qui a dû se pratiquer à Sainte Croix ? L'inventaire du mobilier de l'Eglise porte la date au commencement du 13 octobre 1790. Il note qu'à ce moment le clocher renferme « quatre cloches » (1). Le 28 Décembre notification est faite aux Chanoines de la cessation des offices et le 29 l'Eglise est fermée. Le 14 juillet 1791 le monument est dépouillé de ce qu'il conservait de mobilier et d'argenterie. A part les grosses boiseries — portes, tribune, buffet d'orgue, — les autels, grilles... etc.. dont le recolement eut lieu le 25 avril 1793, tout a disparu. Le monument lui-même a été adjugé à la date du 15 Août 1792, en partie à un « maître chaudronnier » M. Angot, autre détail à retenir.

Que sont devenues les cloches qui existaient encore en Octobre 1790 et probablement en Décembre de la même année ? C'est en Avril 1791 que la décision est prise de fondre les cloches et d'en faire de la monnaie ; c'est en Août que l'on décide de mélanger le cuivre à la matière des cloches pour en faire des flans destinés à recevoir la frappe des nouvelles espèces. La descente et le bris des cloches de S^{te} Croix doivent remonter à cette période. On fond sur place la matière de ces cloches ; on y ajoute du cuivre et du bronze tirés des statues, des ustensiles sans valeur, et l'on fabrique — *peut-être* — des lames destinées à la monnaie de Paris, atelier monétaire le plus rapproché de nous. Etampes ne figure pas en effet au nombre des ateliers accessoires — ou succursales, — ouverts à Arras (relevant de Lille) à Dijon (de Lyon) à Clermont-Ferrand (de Limoges) à Saumur (de Nantes) et à Besançon (de Strasbourg). L'officine monétaire des Mérovingiens, des Carlovingiens et des premiers Capétiens n'a pas été rouverte et si des monnaies en métal de cloche ont été *fondues* à Etampes ce ne put être que clandestinement. La chose d'ailleurs n'est nullement prouvée malgré la trouvaille, au milieu des débris de creuset et de scories, d'un fragment d'albâtre ou de marbre qui semble avoir fait partie d'un moule (2).

1. Notes pour servir à l'histoire de l'Eglise Collégiale Sainte Croix. Annales de la Société Arch. et Hist. du Gâtinais, T. XIX, p. 274.

2. Ce fragment assez énigmatique, haut de 0,065 centimètres, est pour ainsi dire trian-

PLAN GÉNÉRAL DES SEIGNEURIES DE S^{te} GENEVIEVE MORSAN VILLEMORISSON ET LE PERRAY
par Jubien . 1768 .



Reduction au 1/25000 du plan dressé par Jubien en 1768 et conservé dans les archives du château de St-Genevieve

Mais n'allons pas plus loin dans le royaume des conjectures et contentons-nous de signaler toutes ces concordances à la sagacité des chercheurs et des spécialistes en les renvoyant aux Archives.

Peut être ces archives, si malheureusement centralisées pour les travailleurs locaux, mis ainsi dans l'impossibilité de les consulter, révéleront-elles un jour quelque détail relatif à la fonte des cloches de S^{te} Croix, vestige bien éloigné de l'activité monétaire de notre atelier d'Etampes aux siècles écoulés.

Maxime LEGRAND.

gulaire, carré sur deux faces et évidé en cercle sur la troisième ; il porte à l'intérieur des stries superposées peu saillantes et au milieu un bourrelet d'environ 2 millimètres d'épaisseur. La substance blanchâtre et d'aspect marmoréen dont il est composé se désagrège sous l'ongle comme si elle avait subi l'action du feu. Nous n'avons pu jusqu'ici identifier sa destination.

